

Insee Dossier

Corse



N° 2

Octobre 2015

Le poids du tourisme dans l'économie corse



Avant-Propos

La Corse occupe une position centrale en Méditerranée, au cœur de l'une des plus importantes destinations touristiques mondiales. Forte de la diversité de ses richesses naturelles et de sa culture, elle doit cependant faire face à un fort contexte concurrentiel avec les territoires touristiques voisins : Italie, Espagne, Grèce, Côte d'Azur, îles Baléares...

Avec une population insulaire de 320 000 habitants, multipliée par deux en période estivale, les activités touristiques pèsent de manière très significative dans l'économie régionale.

Dans ce contexte, l'Insee et l'ATC ont décidé de collaborer pour réaliser une publication sur les retombées économiques du tourisme en Corse.

Les cinq études rassemblées dans ce dossier permettent de présenter les différentes approches de l'impact du tourisme sur l'économie de la Corse et de mettre en évidence ses spécificités au regard d'autres territoires touristiques métropolitains.

Les autres impacts du tourisme, environnementaux et sociétaux, ont fait et feront l'objet d'autres études dont certaines réalisées par l'ATC. Ce dossier apporte un éclairage sur l'un des trois piliers du développement durable, l'économie, qui pour paraître le mieux connu réserve toujours une part de découvertes.

La Présidente
de l'Agence du Tourisme
de la Corse
Vanina PIERI

Le Président
de la commission
observation de l'ATC
Dominique SUBRINI

Le Directeur
régional de l'Insee
de Corse
Alain TEMPIER

Sommaire

Avant-propos	3
Synthèse	5
Fréquentation globale	7
Une fréquentation touristique stable malgré un certain étalement de la saison	
Economie	12
Une consommation touristique essentielle à l'économie régionale	
Emploi	16
Un emploi régional sur dix directement lié au tourisme	
Offre marchande	20
Une offre d'hébergement en voie de modernisation	
Analyse financière	25
Analyse financière des entreprises d'hébergement et restauration en 2011	

Synthèse

De nombreuses approches et méthodes coexistent en matière de mesure des retombées économiques directes du tourisme. Cette diversité se traduit par des évaluations ou chiffreages qui varient sensiblement selon les études publiées. En effet, les variables d'intérêt sont multiples : emploi salarié (en nombre de postes, en ETP), chiffres d'affaires, valeurs ajoutées rapportées au PIB marchand ou au PIB total.

Par ailleurs, les dispositifs d'enregistrements administratifs ou statistiques ne permettent pas de produire des données couvrant l'ensemble du périmètre de cette économie touristique.

Une première difficulté réside dans la détermination des activités considérées comme touristiques. En effet, les retombées du tourisme varient fortement selon les secteurs d'activité, de 100 % touristiques comme dans l'hébergement collectif marchand, à celles qui sont plus partiellement impactées (commerce de détail par exemple), pour lesquelles il est nécessaire de mesurer la part imputable au tourisme. En outre, la mesure des retombées du transport aérien ou maritime sur l'économie locale présente des difficultés particulières d'imputation et de localisation.

Une deuxième difficulté réside dans la quantification des flux touristiques. De par son insularité, la Corse bénéficie d'un comptage journalier des flux de passagers mais l'absence de données sur le trafic des résidents ne permet pas de quantifier précisément la population touristique.

Enfin, au niveau national, la répartition des nuitées entre hébergement marchand, y compris les locations saisonnières, déclarées ou non, et hébergement strictement non marchand (en résidence secondaire, dans la famille, chez des amis) est connue et montre la part prépondérante de l'hébergement non marchand (66 % des nuitées françaises - Enquête SDT). Au niveau régional, cette donnée n'est pas disponible puisque seule la fréquentation des hébergements collectifs marchands (hôtels, campings et autres hébergements collectifs de tourisme) est estimée par des enquêtes de fréquentation. Cependant, compte tenu de la tradition de la « maison au village » et de l'existence d'une diaspora corse importante, conduisant à un tourisme affinitaire significatif, il est probable que la part de ces modes d'accueil strictement non marchands ne soit pas inférieure à cette moyenne nationale.

Ainsi dans ce dossier, cinq articles déclinent

différentes approches possibles de l'impact du tourisme dans l'économie de la Corse et situent la région par rapport à d'autres territoires touristiques.

Avec 35 millions de nuitées, la fréquentation touristique est stable depuis 2009, malgré un meilleur étalement

Avec quelques 35 millions de nuitées touristiques annuelles pour 320 000 habitants, la Corse accueille près de 430 000 non-résidents au pic de fréquentation de la mi-août et une moyenne d'environ 300 000 pour les mois de juillet et d'août. Ramené à l'année, le surcroît de population non-résidente représente plus du quart de la population résidente. Ainsi, la fréquentation touristique de l'île représente 2 % de celle de métropole, soit quatre fois sa part en termes de population résidente (0,5%).

Depuis 2009, ce volume de fréquentation est relativement stable. Pour autant, les modes d'accès à l'île et les origines des passagers se sont transformés. En particulier, la part de l'aérien a évolué au détriment du transport maritime. Ainsi, aujourd'hui, près d'un passager sur deux arrive en avion. Le développement des lignes aériennes "Low Cost", qui a largement contribué à booster le trafic aérien, a en outre permis une diversification des flux touristiques au départ des capitales régionales françaises et de l'étranger.

Par ailleurs, malgré l'hyper concentration du flux touristique sur juillet et août qui regroupent encore 59 % des nuitées, la fréquentation a plutôt tendance à augmenter en avant et en après saison (+ 20 % et + 22 % entre 2009 et 2014). Ainsi, l'avant saison commençant aux vacances de Pâques et l'après saison se terminant à celles de la Toussaint représentent, au fil du temps, une part de plus en plus importante de la fréquentation touristique (25 % et 16 % en 2014), signe d'un meilleur étalement de la saison.

Les touristes dépensent 2,5 milliards pour leurs vacances en Corse mais le transport et l'hébergement grèvent plus qu'ailleurs leur budget

En Corse, les dépenses des touristes, estimées à 2,5 milliards d'euros en 2011, représentent près d'un tiers du PIB régional, soit quatre fois plus qu'en moyenne française. Les transports aériens et maritimes occupent naturellement, du fait de l'insularité, un poids très important dans

ces dépenses (590 millions d'euros soit 24%). Hors transport aérien et maritime, le poids du tourisme reste atypique en Corse (24 % du PIB), il est deux fois plus élevé que dans d'autres régions très touristiques comme Provence-Alpes-Côte d'Azur ou Languedoc-Roussillon.

Hors transport aérien et maritime, c'est l'hébergement marchand qui constitue la part la plus importante du budget vacances des touristes (22 % des dépenses et 410 millions d'euros).

Les hôtels génèrent 42 % des dépenses d'hébergement, bien que ne représentant qu'un quart de la capacité d'accueil. Les dépenses en campings, résidences ou villages de vacances, gîtes ruraux, chambres d'hôtes et locations saisonnières, conformément à leur part dans l'offre d'hébergement marchand, sont surreprésentées en Corse par rapport à la moyenne des régions françaises (+ 11 points).

La consommation liée aux résidences secondaires (estimée par la valorisation de loyers fictifs) est évaluée à plus de 400 millions d'euros, soit 21 % de la consommation touristique régionale hors transports aérien et maritime, pour une moyenne nationale de 11 %.

La prédominance dans la région des formes d'hébergement permettant de cuisiner (campings, gîtes, résidences secondaires...) se traduit par une part légèrement supérieure des achats alimentaires dans les dépenses des touristes (+ 1,5 point par rapport à la moyenne nationale).

Enfin, reflet d'une destination touristique largement orientée vers la nature (mer et montagne), les dépenses consacrées aux services culturels et de loisirs sont parmi les plus faibles de France (1,2 % contre 6,7 % au niveau national), en l'absence d'infrastructures d'envergure : parcs d'attraction...

En moyenne un emploi sur dix est lié au tourisme

La fréquentation touristique et ses dépenses associées génèrent un surplus d'emploi dans l'économie locale. En moyenne annuelle, ce sont 11 500 emplois salariés et non salariés qui sont directement liés à la présence de touristes en Corse. Cela représente 10,6 % de l'emploi régional, loin devant la moyenne nationale (3,9 %).

L'emploi touristique régional se caractérise par sa très forte saisonnalité. En effet, son volume est multiplié par 3,6 entre le mois de

janvier et le mois d'août, soit un coefficient plus élevé que celui des autres zones touristiques méditerranéennes (Var, Pyrénées Orientales, Alpes Maritimes). C'est en Balagne, dans l'Extrême-Sud et le Sud-Ouest de l'île que le poids du tourisme dans l'emploi est le plus élevé avec plus de 20 % des emplois en moyenne annuelle, et plus du tiers des emplois au plus fort de la saison estivale. Toutefois, la très forte "touristicité" de ces bassins de vie n'est pas très différente de celle d'autres bassins de vie de la côte méditerranéenne, tels que ceux d'Agde et du Grau du Roi (Hérault) ou de Saint Laurent de Salanque (Pyrénées-Orientales).

Dans les bassins de vie à dominante urbaine d'Ajaccio et de Bastia, l'emploi touristique est plus important en volume mais ne représente qu'une faible part de l'emploi total (5 % à 6 % en moyenne annuelle). La saisonnalité de l'emploi, tout en restant élevée, y est moins marquée qu'en moyenne régionale. Les bassins de vie de Penta-di-Casinca, Ghisonaccia et Corte, bien que moins touristiques, restent toutefois marqués par cette activité avec plus de 8 % de l'emploi en moyenne annuelle.

Ainsi en Corse, tous les bassins de vie sont orientés vers le tourisme, ce qui est loin d'être le cas pour les autres régions métropolitaines à fort caractère touristique. Cette spécificité contribue à une moyenne insulaire sensiblement plus élevée.

L'emploi touristique est très fortement concentré sur deux secteurs : l'hébergement marchand et la restauration. L'hébergement marchand regroupe à lui seul plus de 40 % des emplois liés au tourisme (+12 points/moyenne nationale). Avec la restauration, il représente plus de deux emplois touristiques sur trois. Ainsi, les autres activités économiques, notamment celles liées au patrimoine et à la culture pèsent peu dans l'emploi, comme dans les dépenses.

L'hébergement marchand est le seul secteur qui occupe une part plus importante dans la richesse dégagée (estimation de la valeur ajoutée) que dans l'emploi. Il représente 57 % de la richesse dégagée par le tourisme en Corse pour 41 % de l'emploi.

Ainsi, dans l'emploi comme dans la consommation touristique, ce secteur de l'hébergement marchand est particulièrement important à l'économie touristique de la Corse.

Avec les cafés et restaurants, il est le principal moteur de ce pan de l'économie insulaire.

Une offre d'hébergement marchand en modernisation orientée vers les hébergements classés 3* et plus.

La Corse compte plus de 750 structures d'hébergements marchands touristiques : hôtels, campings et résidences de tourisme ou villages de vacances auxquels s'ajoutent près de 250 établissements recensés par l'ATC assimilables à ces catégories et 3 400 hébergements locatifs type « meublés de tourisme » mais qui, du fait de leur taille, ne représentent que 8 % de l'offre de lits marchands du mois d'août.

En quatre ans, cette offre s'est développée principalement par la croissance de la capacité des établissements. Elle est parallèlement montée en gamme avec l'augmentation des hébergements classés, en particulier les structures classées 3* et plus par Atout France. De ce fait, aujourd'hui, les structures classées constituent les deux tiers de l'offre d'hébergement touristique marchand dont une sur deux en 3* et une sur cinq en 4* et plus.

En nombre, les hôtels regroupent la moitié des établissements. De nature patrimoniale (90 % des professionnels sont propriétaires de leur établissement), l'hôtellerie corse se caractérise toutefois par des établissements de taille moyenne (29 chambres) et représente ainsi seulement le quart de la capacité annuelle d'accueil. En effet, près de la moitié de l'accueil touristique marchand est générée par les campings. Leur taille moyenne, supérieure à la moyenne nationale, s'est en particulier accrue sur les quatre dernières années grâce à la création d'emplacements équipés en structures d'habitation légère de loisirs, notamment dans les établissements classés. Ces structures restent cependant moins fréquentes que sur le continent.

L'offre en camping demeure en outre fortement concentrée sur les mois de juin à septembre et sur le littoral. Les résidences de tourisme et villages de vacances, de taille très inférieure à la moyenne nationale, regroupent tout de même près du tiers de la capacité d'accueil et offrent ainsi un nombre de lits légèrement supérieur à l'hôtellerie.

Un meilleur taux de rentabilité des structures d'hébergement marchand en Corse

Les entreprises de l'hébergement sont en général peu rentables, du fait d'immobilisations importantes. Pourtant, malgré des immobilisations supérieures à leurs homologues de province (+ 60 %), les entreprises corses de l'hébergement ont, en 2011, un taux de rentabilité (Excédent brut d'exploitation rapporté au capital d'exploitation) supérieur de 10 % aux entreprises mono-régionales de France de province mais aussi des principales régions touristiques.

D'une part, le chiffre d'affaires médian de l'hébergement est supérieur en Corse, et ce pour toutes les catégories de structures (hôtels, campings, autres hébergements). D'autre part, les structures insulaires créent plus de richesse (Valeur Ajoutée) pour un même chiffre d'affaires. De plus, malgré des frais de personnel supérieurs, liés à une masse salariale plus importante, la part des charges salariales dans la valeur ajoutée est plus faible en Corse, permettant un meilleur taux de marge des entreprises d'hébergement.

La restauration traditionnelle et les débits de boisson au contraire, se caractérisent par une rentabilité proche de celles des entreprises mono-régionales du continent. Toutefois, elle est globalement meilleure dans les cafés et restaurants que dans l'hébergement, du fait d'immobilisations plus faibles.

Enfin, hébergement et restauration, comme l'ensemble des entreprises corses, se caractérisent par un investissement important, en particulier pour l'hôtellerie et la restauration traditionnelle. Le crédit d'impôt, investissement spécifique à la Corse, favorise ce haut niveau d'investissement et joue favorablement sur le résultat des entreprises et leur capacité d'autofinancement. D'ailleurs, les investissements sont essentiellement financés en Corse par des capitaux propres et non par le recours à l'emprunt. Ainsi, l'autonomie financière est plus élevée que sur le continent, que ce soit dans l'hébergement ou la restauration. ■

Une fréquentation touristique stable malgré un certain étalement de la saison

Depuis six ans, la fréquentation touristique plafonne en nombre de passagers comme en nuitées, malgré des évolutions marquées dans les flux de transport : croissance et diversification des flux aériens avec le développement des compagnies low cost et ce, au détriment du transport maritime. Avec environ 35 millions de nuitées, la fréquentation touristique de la Corse représente 2 % de la fréquentation touristique métropolitaine, soit 4 fois son poids en termes de population. Toutefois, la fréquentation touristique de l'île se transforme. La période d'été, tout en restant à un niveau très élevé, concentre moins qu'avant la saison, au profit d'un plus grand étalement entre les vacances de Pâques et celles de la Toussaint.

Alain Tempier, Insee

Après avoir franchi la barre des 5 millions en 1998, le flux total de passagers transportés vers et au départ de la Corse, qui inclut aussi les déplacements des résidents corses, a atteint un pic de 7,5 millions en 2010. Depuis, le nombre de passagers transportés s'est stabilisé au-dessus de 7 millions, soit 3,5 millions de voyageurs.

Pour autant, les modes d'accès à l'île (aérien / maritime, lignes régulières / lignes low cost) et les origines des passagers (capitales régionales françaises - étranger) se sont profondément transformés sur la période.

Près d'un passager sur deux arrive aujourd'hui en avion

Alors que la part de l'aérien diminuait entre 1998 et 2007 (passant de 44,0 % à 37,7%), elle a fortement augmenté sur les trois dernières années. Ainsi, en 2014, elle a dépassé son niveau de 1998, avec 45,2 % de l'ensemble des passagers.

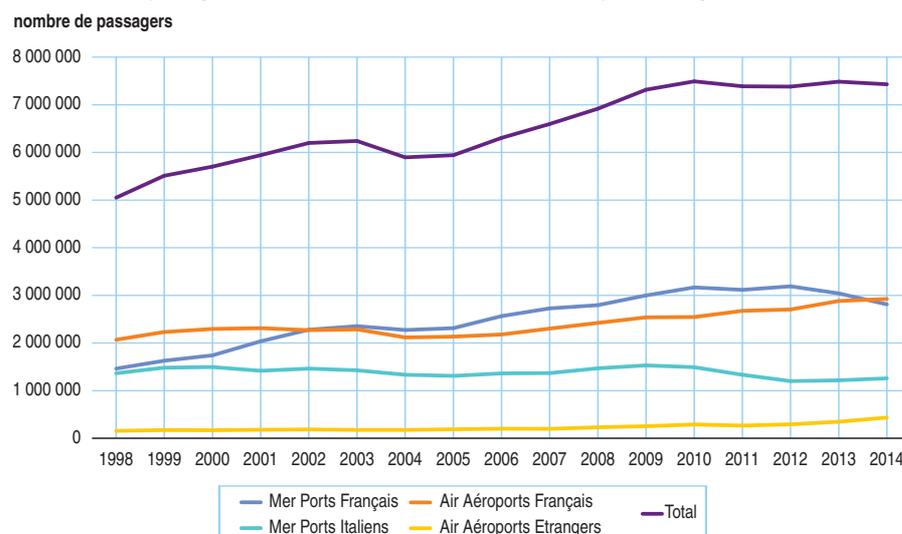
Le développement des compagnies low cost a grandement contribué à booster le trafic aérien. Le nombre de passagers transportés par ces compagnies a été multiplié par plus de 10 entre 2008 et 2014, passant de 79 000 à 865 000. Il représente désormais 26 % de la desserte aérienne de la Corse, contre 3 % en 2008.

Cette forte croissance du trafic aérien low cost s'est accompagnée d'une diversification géographique des flux touristiques.

D'une part, elle a contribué à l'élargissement des portes de départ du continent vers la Corse, le trafic low cost restant à 70 % d'origine française. En effet, les trois aéroports de Paris, Marseille et Nice, qui concentrent les lignes faisant l'objet d'une délégation de service public au nom de la continuité territoriale, ont vu leurs parts du marché national diminuer de 90,5 % à

Un nombre de passagers qui se stabilise après une forte croissance et une hausse du trafic aérien depuis 2006

Trafic annuel de passagers entrants et sortants selon le mode de transport et l'origine/destination



Source : Observatoire régional des transports de la Corse.

78,6 % entre 2011 et 2014, le nombre de passagers provenant d'autres aéroports français ayant été multiplié, dans le même temps, par 2,5, en passant de 255 000 à 626 000. Les compagnies régulières ont aussi étoffé leur offre depuis et vers les capitales régionales.

D'autre part, elle a aussi permis un accès plus aisé à la Corse des touristes étrangers : plus de 400 000 passagers arrivent ainsi de l'étranger et ils représentent 12,9 % des passagers aériens en 2014 contre 10,8 % en 2013 et 9 % en 2009.

C'est l'aéroport d'Ajaccio, première porte d'entrée aérienne de l'île (41 % du trafic) qui bénéficie le plus de la croissance de l'aérien, avec une progression du nombre de passagers de 22 % entre 2010 et 2014. Il est suivi par celui de Calvi (+ 19 %) et ceux de

Bastia et de Figari (+ 15 % chacun). Par ailleurs, l'aéroport de Figari, qui dessert le bassin touristique de l'Extrême Sud, est le plus concerné par les lignes avec l'étranger. Elles représentent 21 % de son activité, contre 13 % en moyenne régionale.

Un trafic maritime fortement concentré sur l'été

Année de tous les records, 2010 est également l'année où le nombre de passagers maritimes a enregistré un maximum annuel de 4 650 000 passagers. Depuis, ce nombre est en baisse constante à l'inverse de celui des passagers aériens.

Cette baisse de 12,6 % sur la période 2010-2014 est plus marquée pour les liaisons maritimes avec l'Italie (- 15,6 %) qui

représentent près d'un tiers des passagers maritimes en 2014. Cette désaffection de la clientèle italienne est la conséquence des difficultés économiques de l'Italie et de ses effets sur le pouvoir d'achat de ses ménages, mais aussi d'une transformation de l'offre (baisse de l'offre au départ de l'Italie au bénéfice notamment de Toulon).

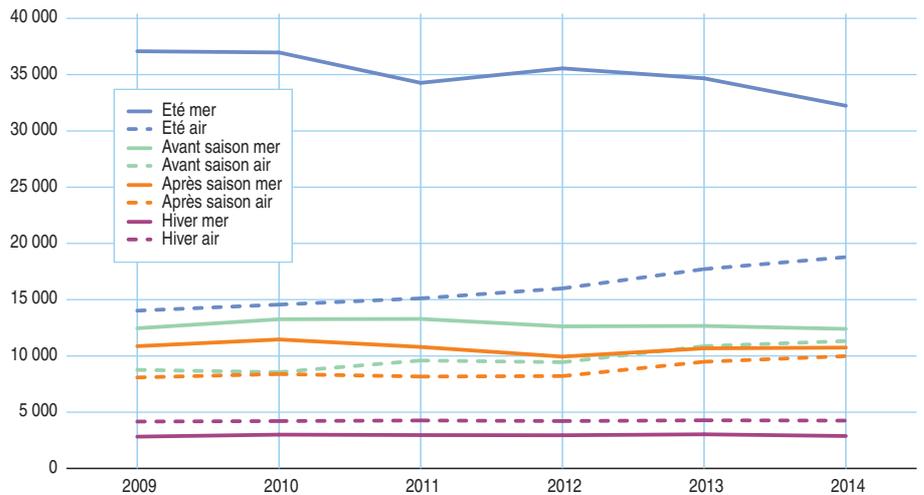
Parmi les sept ports que compte l'île, c'est celui de Bastia, principale porte d'entrée maritime en Corse (52 % du trafic maritime passagers régional) qui est particulièrement affecté par ce recul, avec une perte de 590 000 passagers entre 2010 et 2014. Il y contribue à hauteur de 70 %, le port d'Ajaccio (25 % du trafic) n'y contribuant qu'à hauteur de 18 %

La compagnie SNCM, après avoir dépassé en 2012 et 2013 la barre des 1 million de passagers, enregistre en 2014 une forte diminution du nombre de ses passagers transportés (- 37,5%), du fait notamment d'un conflit social ayant entraîné 16 jours d'interruption du trafic entre le 24 juin et le 10 juillet. Sur les seules lignes françaises, sa part de marché s'établit à 22,5 % en 2014 contre 68,0 % pour la Corsica Ferries.

Le trafic maritime est concentré sur les quelques 60 jours des vacances scolaires d'été qui représentent, selon les années, entre 47 % et 50 % du trafic maritime annuel. En effet, le nombre moyen de passagers transportés chaque jour varie très fortement, d'environ 7 000 en hiver (de la fin des vacances de la Toussaint au début des

Le trafic aérien surpasse le maritime en hiver

Evolution du nombre journalier moyen de passagers transportés par saison et mode de transport



Source : Observatoire régional des transports de la Corse.

vacances de printemps) à 51 000 durant les vacances d'été. Les avant et après saisons, encadrant la période d'été, enregistrent un niveau intermédiaire de l'ordre de 20 000 passagers.

Le trafic hivernal est particulier car les passagers transportés sont très majoritairement des résidents en Corse avec des déplacements professionnels dominants. Ainsi, en hiver, les passagers aériens sont plus nombreux que les maritimes. En outre,

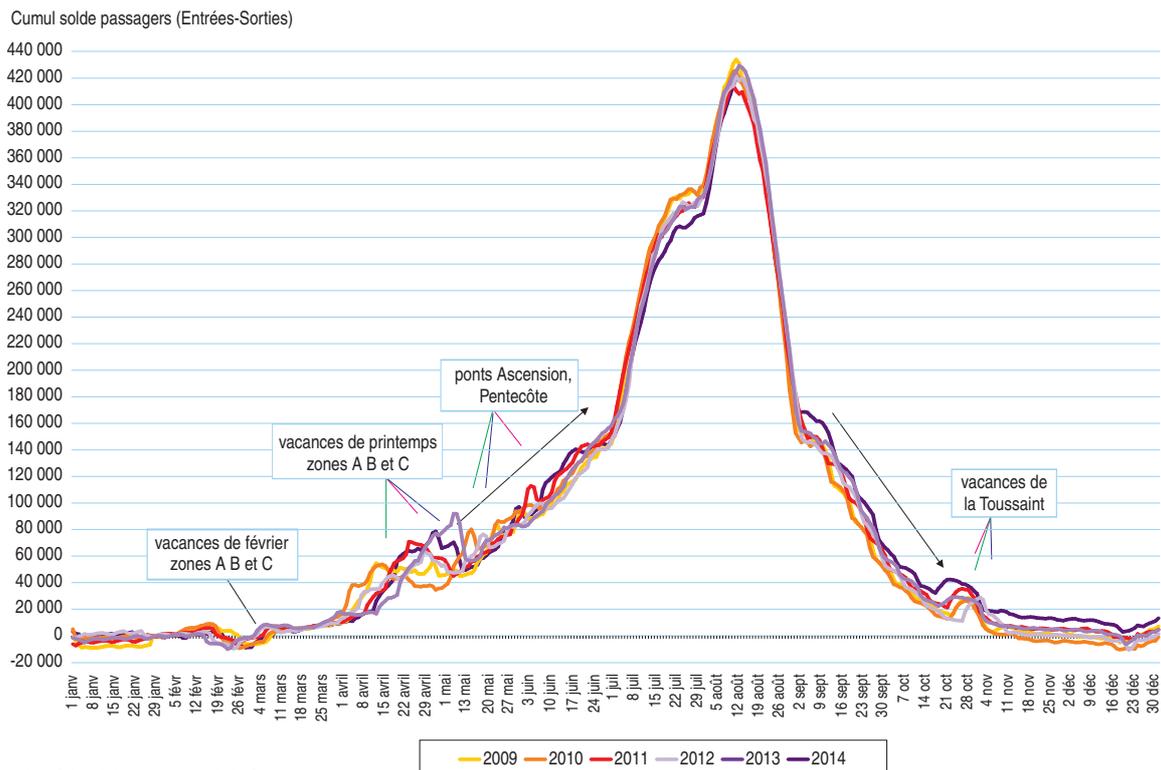
sur les cinq dernières années, les décomptes journaliers de ces passagers hivernaux n'évoluent que très peu (+ 1,4 %).

Environ 35 millions de nuitées touristiques en Corse

Avec environ 35 millions de nuitées, la fréquentation touristique annuelle de la Corse représente 2 % de la fréquentation touristique métropolitaine, alors que sa

**Une assez grande stabilité annuelle au coeur de la saison ...
... et une plus grande variabilité en avant et après saison**

Variations journalières de la population présente sur l'île entre 2009 et 2014



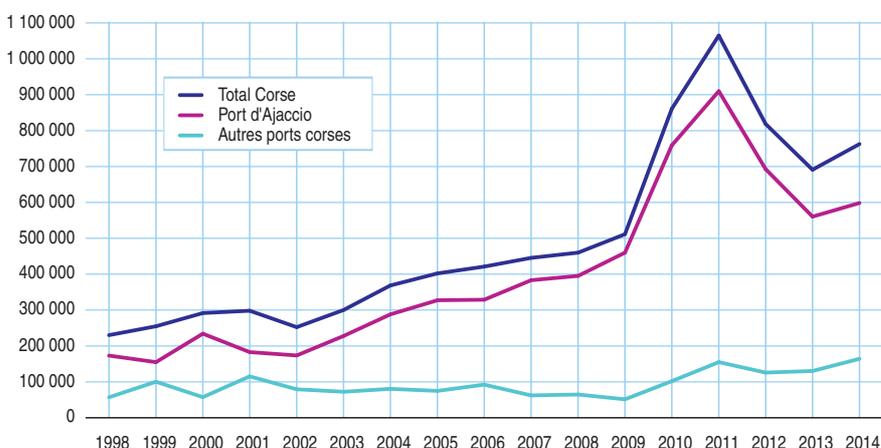
Source : Observatoire régional des transports de la Corse.

1 - Les croisiéristes, un autre type de fréquentation

Evolution des trafics croisières annuels

au départ et à l'arrivée

Nombre de croisiéristes



Source : Observatoire régional des transports de la Corse.

Le secteur des croisières a commencé à se développer dans la région à partir du début des années quatre vingt dix. En 1998, le seuil des 200 000 passagers faisant escale sur l'île était franchi. En 2009, la hausse du nombre de croisiéristes s'est accélérée, pour atteindre le record de 1 million en 2011. Depuis, ce nombre a décliné à 763 000 en 2014. Le port d'Ajaccio accueille la majeure partie des croisiéristes qui passent par la Corse.

population ne pèse que 0,5 % de la population française (cf. encadré 2).

Cette estimation est confortée par l'exploitation des variations au jour le jour de la population présente sur l'île à partir des soldes journaliers d'entrées et de sorties de passagers (cf. encadré 3). Ces données permettent, d'une part, de montrer qu'à l'instar du nombre de passagers transportés, le nombre de nuitées est relativement stable dans le temps (superposition quasi parfaite des courbes des six dernières années). Elles permettent, d'autre part, de délimiter nettement quatre périodes en fonction des vacances scolaires.

La période d'hiver (de la fin des vacances de la Toussaint au début des vacances de printemps) se traduit par de très faibles variations de la population et avec de nombreux jours où la variation de la population présente est négative. En effet, du fait des départs en vacances des résidents corses à l'extérieur lors des vacances scolaires de Noël et de février ou pour des déplacements professionnels, les nuitées à l'extérieur de l'île excèdent, sur cette période, celles des rares touristes présents.

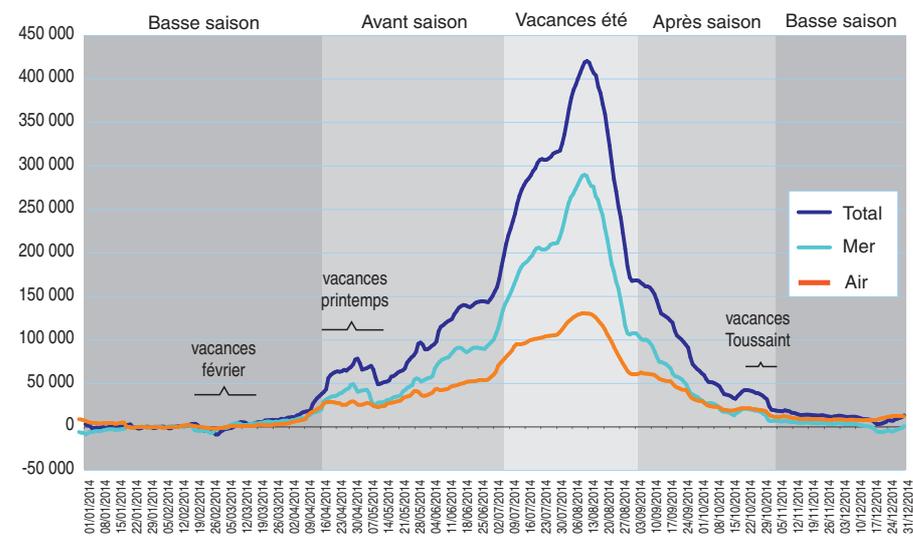
La période de haute saison, correspondant aux vacances scolaires estivales enregistre un surplus journalier de population supérieur à 300 000 personnes, la population présente sur l'île est ainsi quasiment doublée. Depuis 2009, ce nombre varie dans une fourchette allant de 301 000 à 320 000 avec un maximum de 320 000 en 2013 et un minimum 301 000 en 2014.

Les pics annuels de fréquentation sont observés, selon les années, entre le 10 et le 12 août. Ils s'établissent à environ 430 000 personnes supplémentaires, soit une population multipliée par 2,3. Ils varient peu d'une année à l'autre et semblent traduire un

Les vacances scolaires rythment la fréquentation de l'île

Variations journalières de la population présente sur l'île en 2014

Cumul solde passagers (Entrées-Sorties)



Source : Observatoire régional des transports de la Corse.

seuil en termes de capacité d'accueil, de transports et d'adéquation entre l'offre et la demande. En effet, sur cette courte période, l'appareil touristique est proche de la saturation (le taux occupation des hébergements marchands tendant vers les 90 %).

Une croissance de la fréquentation en avant et après saison

La période d'avant saison (du début des vacances de printemps au début des

vacances d'été) génère un surcroît journalier de population d'environ 90 000 personnes en 2014. Depuis 2009, ce nombre croît sensiblement (+ 19,5 % entre 2009 et 2014). Sur cette période, la courbe de population présente est fortement impactée par la présence d'un nombre important de ponts (qui se matérialisent par des pics sur la courbe). Ainsi, ces courtes périodes amènent des surplus de population journaliers très ponctuels, de l'ordre de 10 000 à 30 000 personnes qui n'influent, in fine, que très peu sur la fréquentation

annuelle et ne suffisent donc pas à expliquer la croissance de la fréquentation en avant saison.

La période d'après saison (de la fin des vacances d'été à la fin des vacances de la Toussaint) génère un surcroît journalier de population d'environ 80 000 personnes en 2014, inférieur de 10 000 à celui de l'avant saison. Depuis 2009, ce nombre croît sensiblement (+ 22,0% entre 2009 et 2014), de manière similaire à la période d'avant saison.

Ainsi, bien que l'apport de population estivale soit relativement stable, la part de la haute saison dans la fréquentation

touristique de l'île est en constante diminution, passant de 64 % en 2009 à 59 % en 2014, au bénéfice de l'avant et de l'après saison. Cette évolution est accompagnée par celle du transport aérien qui est moins concentré sur l'été et plus adapté aux voyages de courte durée que le maritime. Cet afflux supplémentaire de personnes en avant et après saison peut facilement être absorbé par les infrastructures touristiques de l'île, alors sous utilisées. Il favoriserait alors une meilleure rentabilité des établissements ouverts ou l'allongement de leur période d'activité. ■

Recul du poids de la fréquentation estivale au bénéfice de l'avant et de l'après saison

Répartition et évolution des passagers transportés et de la population présente selon les saisons

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre moyen de passagers transportés par jour						
Hiver	6 980	7 210	7 230	7 150	7 310	7 140
Avant saison	21 220	21 810	22 880	22 060	23 530	23 710
Eté	51 100	51 540	49 390	51 560	52 390	51 020
Après saison	18 940	19 860	18 960	18 150	20 150	20 710
Variation de la population présente sur l'île						
Cumul solde quotidien de passagers (entrées-sorties) en nombre						
Avant saison	6 686 790	7 079 480	7 011 260	7 280 810	7 595 150	7 542 570
Eté	19 487 420	19 438 660	19 561 050	18 748 830	18 712 180	18 174 530
Après saison	3 996 380	3 840 000	3 875 190	3 935 140	4 381 270	5 031 540
Total	30 170 590	30 358 140	30 447 500	29 964 780	30 688 600	30 748 640
Répartition Cumul solde quotidien de passagers (entrées-sorties) en %						
Avant saison	22,2	23,3	23,0	24,3	24,7	24,5
Mer	14,9	15,3	15,7	16,4	15,6	14,8
Air	7,3	8,1	7,4	7,9	9,1	9,8
Eté	64,6	64,0	64,2	62,6	61,0	59,1
Mer	48,3	47,2	47,1	45,4	42,5	39,4
Air	16,3	16,9	17,1	17,2	18,5	19,7
Après saison	13,2	12,6	12,7	13,1	14,3	16,4
Mer	7,7	7,1	8,1	7,7	8,2	9,2
Air	5,5	5,6	4,6	5,5	6,0	7,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : durant l'avant saison 2014, les trafics maritimes et aériens ont généré l'apport de 7 542 573 personnes en Corse (entrées-sorties), soit 24,5 % de l'ensemble de la saison 2014 (hors période hivernale).

Source : Observatoire régional des transports de la Corse.

2 - Une estimation de la fréquentation touristique en Corse à partir des enquêtes SDT et EVE

L'enquête annuelle sur le suivi de la demande touristique des Français (SDT-DGE, Banque de France) qui produit des résultats sur le nombre de voyageurs, le nombre de nuitées et les durées moyennes de séjour permet d'estimer des résultats régionaux. Toutefois, ces derniers sont à utiliser avec précaution au niveau de la Corse en particulier, du fait des aléas de sondage, qui dépendent directement des tailles de l'échantillon et des populations étudiées. Ils permettent néanmoins d'établir des ordres de grandeur.

Afin de consolider ces estimations, nous avons retenu

ci-après comme estimateurs annuels de nuitées, les moyennes des 3 dernières années disponibles (de 2011 à 2013). Les voyages des personnes de moins de 15 ans sont exclus de ces décomptes. Ils ont été rajoutés et estimés au prorata de leur part dans la population totale. Ainsi, le nombre de nuitées passées en Corse par des résidents en France s'établit légèrement au-dessus de 25 millions de nuitées dont environ 1 million passées en Corse par des résidents corses.

Ce décompte doit alors être complété par le nombre de nuitées passées en Corse par les visiteurs venant de

l'étranger. L'enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger (EVE - DGE, Banque de France) permet d'estimer ce nombre de nuitées aux alentours de 10 millions.

In fine, ces enquêtes permettent de calculer un nombre de nuitées touristiques aux alentours de 35 millions.

Par ailleurs, l'enquête SDT, portant sur les seuls touristes résidant en France fournit aussi une estimation de leur durée moyenne de séjour, de l'ordre de 12 jours.

3 - La mesure de la fréquentation touristique par la méthode des flux

La méthode des flux, qui consiste à observer la fréquentation touristique au travers du filtre des mouvements journaliers des voyageurs, entrants et sortants, d'un territoire, nous informe des variations journalières de la population présente sur ce territoire.

Elle "s'avère d'autant plus adaptée à des configurations territoriales à forte empreinte touristique et à forte polarisation des flux de transports dans le temps et dans l'espace (saisonnalité, petit nombre de voies d'accès)" - réf : Michel Carreno, François Marchand : l'observation par les flux.

La Corse, de par son insularité, répond tout à fait à ces critères et bénéficie de décomptes journaliers par mode de transport des entrées et des sorties enregistrées, chaque jour, via les ports et aéroports de l'île. Ces données sont produites par l'ORTC (Observatoire régional des transports de la Corse).

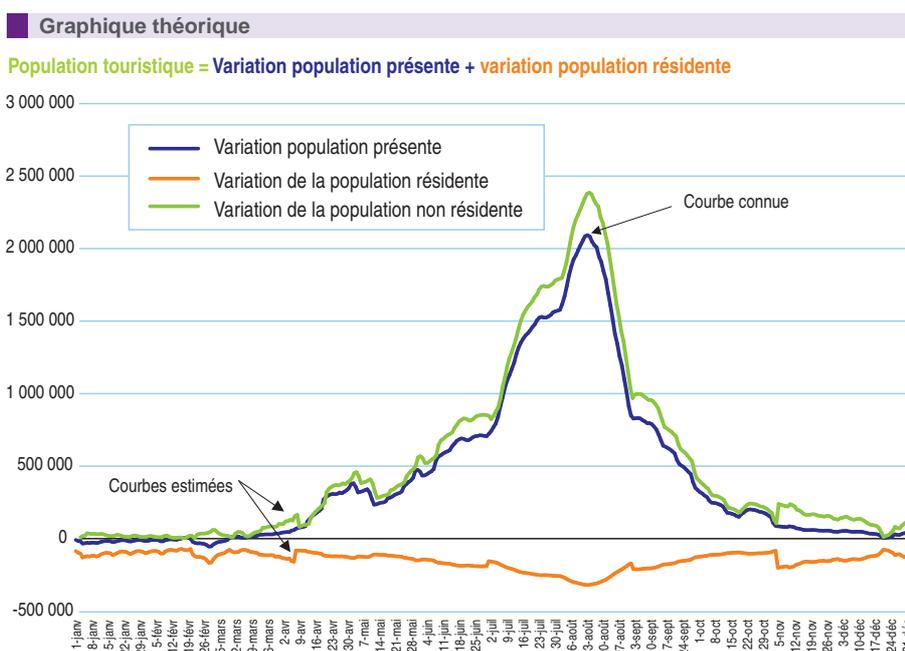
Toutefois, la quantification des seuls flux touristiques, à partir de ces variations journalières de la population présente sur un territoire, nécessite de pouvoir distinguer pour chaque entrée et sortie du territoire le statut du passager : résident ou non résident dans le territoire considéré.

En effet, la simple équation :

$$\text{Variation Pop présente} = \text{Surplus des touristes} - \text{Départ des résidents}$$

permet d'inférer :

$$\text{Surplus des touristes} = \text{Variation de la Pop présente} + \text{Départ des résidents}$$



Ainsi, la fréquentation touristique est la somme de la variation de la population présente et des nuitées passées hors de l'île par des résidents en Corse. L'enquête SDT (cf. encadré n°2) permet d'estimer, sur la période 2011 à 2013, ces nuitées des résidents corses à l'extérieur à environ 5 millions par an. Comme le cumul annuel des variations journalières de la population présente en Corse s'établit à environ 30 millions, et qu'il est assez stable entre 2009 et 2014, le nombre annuel de nuitées touristiques en Corse peut être ainsi estimé à environ 35 millions, résultat très proche de l'estimation à 34 millions obtenue à partir des enquêtes SDT et EVE.

Pour en savoir plus

- « Observatoire régional des transports de la Corse », www.ortc.info

Une consommation touristique essentielle à l'économie régionale

La Corse est la région française où les dépenses des touristes ont le plus de poids dans l'économie. Avec 2,5 milliards d'euros en 2011, elles représentent 31 % du PIB régional, une part quatre fois plus élevée qu'au niveau national. Les dépenses de transport pèsent plus qu'ailleurs dans cette consommation touristique. Hors transport aérien et maritime, ce sont les hébergements marchands et non marchands qui constituent les premiers postes de consommation des touristes. La prédominance des hébergements non hôteliers implique des retombées économiques spécifiques. Les services culturels et de loisirs drainent les plus faibles dépenses touristiques, plaçant la Corse loin derrière les autres régions.

Magali Bonnefont, Insee

La Corse est, de loin, la région dont l'économie est la plus dépendante du tourisme. En 2011, les dépenses des touristes y sont estimées à 2,5 milliards d'euros, soit 31 % du PIB régional. Ce poids du tourisme est quatre fois plus élevé qu'en moyenne nationale. Il est également trois fois plus important que dans les Dom et excède de deux fois et demi celui de Provence-Alpes Côte d'Azur et de Languedoc-Roussillon.

Entre 2005 et 2011, l'île enregistre également la plus forte croissance du volume des dépenses touristiques (+ 8 % de hausse corrigée de l'inflation nationale). Parmi les régions françaises, seules l'Île-de-France, l'Alsace, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon ont une croissance supérieure à 2 % et onze régions connaissent même une diminution du volume de ces dépenses. Toutefois, en Corse, le PIB ayant aussi fortement crû sur la période, la part des dépenses touristiques est restée stable.

La croissance de la consommation des touristes a été tirée notamment par les dépenses d'hébergements touristiques marchands qui progressent de près de 21 % sur la période et par les dépenses de restauration (+ 12%). Le transport augmente aussi : + 21 % en six ans.

Un poids spécifique des transports dans la consommation touristique en Corse

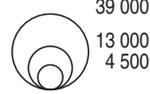
En 2011, avec 590 millions d'euros de dépenses de transport liées au tourisme, la Corse est la deuxième région métropolitaine après l'Île-de-France où le transport a le plus de poids dans la consommation touristique totale (24 % contre 33 %), bien au-delà du poids moyen de ce secteur (18 %).

Compte tenu de l'insularité, ces consommations sont quasi-exclusivement des dépenses de transport aérien (441 millions d'euros) et maritime (123 millions d'euros). Or, les compagnies maritimes et aériennes qui desservent l'île ne sont que faiblement implantées en Corse (emplois et établissements). Par conséquent, les dépenses des touristes pour venir dans la région ne peuvent bénéficier qu'en partie à l'économie locale. De plus, les dépenses de transport aérien et maritime sont difficiles à affecter régionalement.

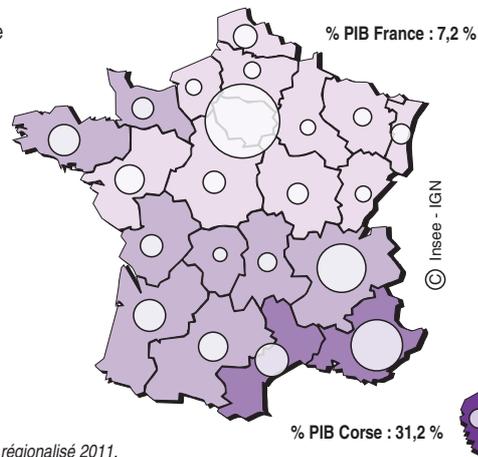
La Corse, première région pour le poids du tourisme

Ventilation régionale de la consommation touristique et sa part dans le PIB

Consommation touristique intérieure en 2011 en millions d'euros



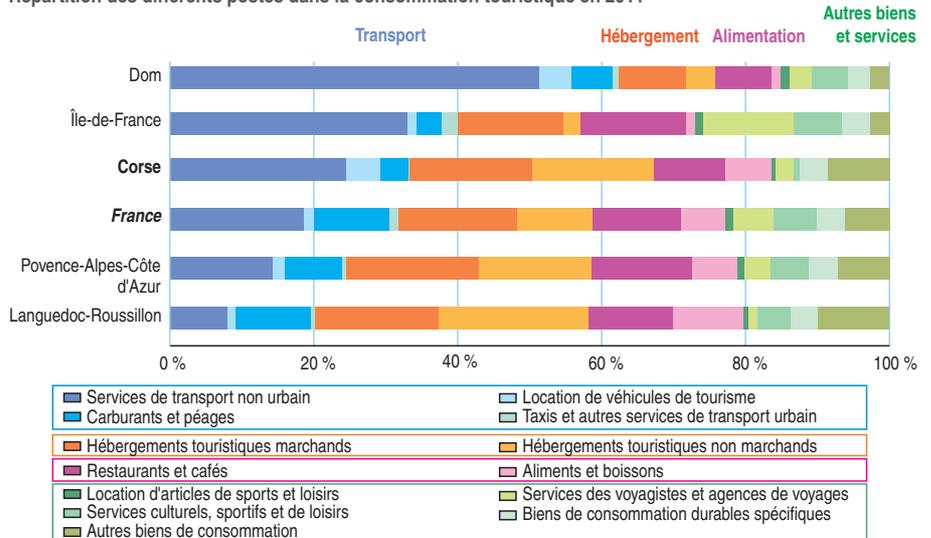
Part du tourisme dans le PIB en %



Sources : Insee, DGCS, Compte satellite régionalisé 2011.

Poids élevé du transport et de l'hébergement en Corse

Répartition des différents postes dans la consommation touristique en 2011



Source : Insee, DGCS, Compte satellite du tourisme régionalisé 2011.

Par ailleurs, le poids des dépenses liées au transport modifie profondément la structure de la consommation touristique régionale. Hors consommation aérienne et maritime, la dépense touristique baisse en effet de près du quart en Corse, contre 12 % en moyenne

française et de moitié dans les Dom. Ainsi, pour analyser la structure des dépenses touristiques en Corse par rapport à celle des autres régions touristiques, il est préférable de considérer la consommation touristique hors transport (aérien et maritime).

Hors transport aérien et maritime, la Corse, avec 1,9 milliard d'euros, demeure néanmoins la première région pour le poids du tourisme avec 24 % du PIB et les écarts avec les autres régions restent très importants : quatre fois la moyenne

française, deux fois Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon.

En matière de transports intérieurs, l'importance des arrivées par avion implique des dépenses plus importantes en location de véhicules. Dans la région, ces dépenses représentent 5,9 % de la consommation touristique hors transport aérien et maritime, contre 8,6 % dans les Dom et seulement 1,6 % en moyenne nationale. A contrario, les touristes, en l'absence d'autoroute, n'ont pas de dépenses de péage

et consomment proportionnellement moins en carburant que dans les autres régions. La Corse se caractérise aussi par la faible part des dépenses en taxis et autres services de transports urbains : 0,2 % contre 1,4 % en moyenne nationale. Enfin, la région ne compte pas de dépenses de transport par train (la source utilisée comptabilisant uniquement les trajets SNCF absents dans la région) et les dépenses en services d'autocars sont faibles (1,3 % contre 1,9 % en moyenne nationale).

2,5 milliards dépensés par les touristes pour leur séjour en Corse

Consommation touristique intérieure en 2011 (millions d'€) - Tous visiteurs

	Consommation touristique intérieure (CTI)				CTI HORS transport aérien et maritime	
	Corse		France		Corse	France
	millions d'euros	%	millions d'euros	%	%	%
I Dépenses en services caractéristiques	1 445,3	58,5	87 670,3	60,6	46,2	55,4
1. Hébergements touristiques marchands	410,1	16,6	23 534,1	16,3	21,5	18,4
Hôtels	172,6	7,0	12 576,8	8,7	9,0	9,8
Campings ⁽¹⁾	57,5	2,3	2 118,5	1,5	3,0	1,7
Gîtes ruraux et autres locations saisonnières	137,1	5,5	6 640,4	4,6	7,2	5,2
Autres hébergements marchands ⁽²⁾	42,8	1,7	2 198,3	1,5	2,2	1,7
2. Restaurants et cafés	238,2	9,6	17 562,5	12,1	12,5	13,7
3. Services de transport non urbain	588,7	23,8	26 401,4	18,2	1,3	7,6
Transport par avion	441,3	17,8	15 944,0	11,0	X	X
Transport par train ⁽³⁾	0,0		7 211,4	5,0	0,0	5,6
Transport par autocar	24,0	1,0	2 455,0	1,7	1,3	1,9
Transport fluvial et maritime	123,4	5,0	791,0	0,5	X	X
4. Location de courte durée de matériel	125,8	5,1	3 639,7	2,5	6,6	2,8
Location de véhicules de tourisme	113,5	4,6	2 110,8	1,5	5,9	1,6
Location d'articles de sport et loisirs	12,3	0,5	1 528,9	1,1	0,6	1,2
5. Services des voyagistes et agences de voyages	59,5	2,4	8 036,0	5,6	3,1	6,3
6. Services culturels, sportifs et de loisirs	23,0	0,9	8 496,6	5,9	1,2	6,6
Musées, spectacles et autres activités culturelles	3,7	0,1	2 273,2	1,6	0,2	1,8
Parcs d'attraction et autres services récréatifs	8,4	0,3	2 334,9	1,6	0,4	1,8
Casinos	10,9	0,4	2 937,4	2,0	0,6	2,3
Remontées mécaniques	0,0	0,0	951,2	0,7	0,0	0,7
II Autres postes de dépenses	621,5	25,1	42 353,4	29,3	32,6	33,1
Carburants	95,9	3,9	11 293,2	7,8	5,0	8,8
Péages	0,0	0,0	3 387,7	2,3	0,0	2,7
Aliments et boissons ⁽⁴⁾	155,6	6,3	8 616,3	6,0	8,2	6,7
Biens de consommation durables spécifiques ⁽⁵⁾	90,8	3,7	5 496,4	3,8	4,8	4,3
Autres biens de consommation ⁽⁶⁾	206,5	8,4	8 758,7	6,1	10,8	6,8
Taxis et autres services de transport urbain	3,8	0,2	1 759,1	1,2	0,2	1,4
Autres services ⁽⁷⁾	68,9	2,8	3 042,0	2,1	3,6	2,4
III Dépense touristique (III = I + II)	2 066,7	83,6	130 023,7	89,8	78,7	88,5
IV Hébergement touristique non marchand (8)	405,7	16,4	14 740,0	10,2	21,3	11,5
V Consommation touristique (V = III + IV)	2 472,5	100,0	144 763,6	100,0	100,0	100,0
Part des dépenses touristiques dans le PIB (en %)	31,2%		7,2%		24,1%	6,4%

(1) Y compris campings municipaux.

(2) Résidences de tourisme et résidences hôtelières, villages de vacances, auberges de jeunesse, etc.

(3) Hors transilien.

(4) Hors restaurants et cafés.

(5) Camping-cars, bateaux de plaisance, articles de voyage et de maroquinerie et certains types de matériels de sport utilisés spécifiquement sur les lieux de vacances.

(6) Shopping en produits locaux, souvenirs, cadeaux, etc.

(7) Réparations autos, soins corporels, etc.

(8) Résidences secondaires de vacances (valeur locative imputée).

Source : Insee, DGCS, Compte satellite du tourisme régionalisé 2011.

L'hébergement marchand et non marchand, premiers postes de consommation touristique en Corse hors transport

Avec 410 millions d'euros, l'hébergement marchand représente en Corse 22 % des dépenses touristiques hors transport (maritime et aérien), soit 4 points de plus que la moyenne française (18 %) et bien plus que dans les deux autres régions méditerranéennes fortement touristiques (20 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 17 % en Languedoc-Roussillon). C'est le premier poste de dépenses.

En Corse, ces dépenses sont relativement bien réparties entre les différents types d'hébergement (hôtels, campings, autres hébergements collectifs de tourisme, locations saisonnières et gîtes).

Les hôtels représentent seulement 42 % des dépenses d'hébergement alors qu'ils surpassent les autres modes d'hébergement dans le tourisme francilien ou d'outre-mer (respectivement 96 % et 78 %) et dépassent la moitié des dépenses d'hébergement dans 11 régions dont celles situées au Nord de la France.

Les gîtes et autres locations saisonnières représentent 33 % des dépenses d'hébergement des touristes en Corse, soit 5 points de plus qu'en moyenne nationale.

Les séjours en camping en regroupent 14 %, ce qui place la Corse au 6^e rang des régions françaises pour l'importance de cette forme d'hébergement touristique, même si l'île reste loin derrière le Languedoc-Roussillon (30 %).

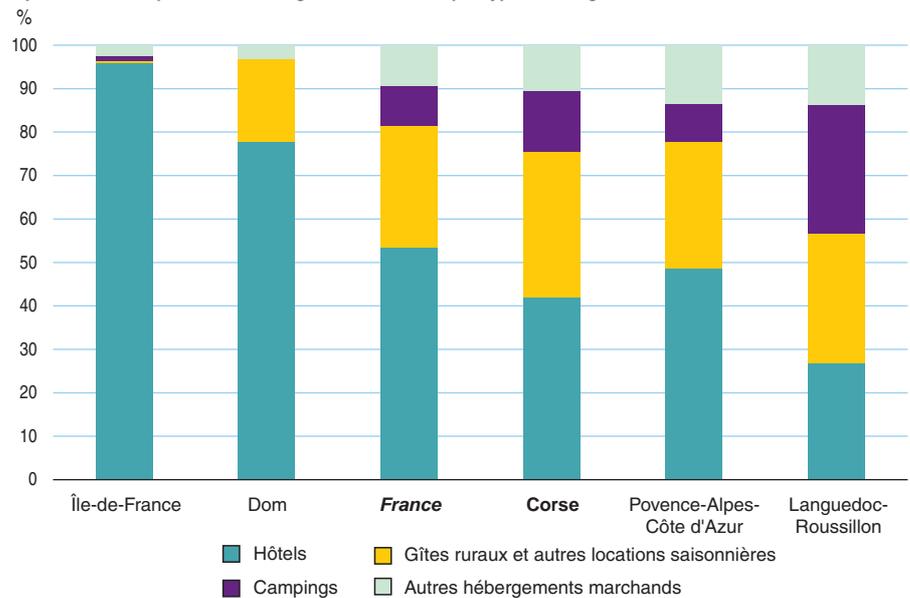
Enfin, la structure de l'hébergement en Corse fait également une part plus importante qu'en moyenne aux dépenses dans les autres hébergements touristiques, type résidence et villages de vacances.

Parallèlement, l'hébergement non marchand est important dans la région. Cela correspond à la consommation des résidences secondaires estimée par la valorisation des loyers fictifs et porte sur l'ensemble des résidences secondaires qu'elles soient utilisées à titre gratuit par les propriétaires, leur famille ou amis ou fassent l'objet de locations saisonnières, ponctuelles ou régulières, déclarées ou non.

Sur l'île, les résidences secondaires représentent 35 % des logements (9 % en moyenne nationale), soit 78 000 logements en 2011. On estime que ce mode d'hébergement représente au mois d'août, 74 % de la capacité d'accueil de la fréquentation touristique globale, composée de vacanciers, de Corses d'origine et de résidents (week-end et vacances). Ainsi, les résidences secondaires génèrent une forte consommation touristique évaluée à plus de 400 millions d'euros, soit 21 % de la consommation touristique régionale hors transport (pour une moyenne nationale de

En Corse, les dépenses d'hébergement relativement équilibrées

Répartition des dépenses en hébergement marchand par type d'hébergement en 2011



Source : Insee, DGCI, Compte satellite du tourisme régionalisé 2011.

11 %). Les autres régions où les résidences secondaires influencent fortement la consommation touristique sont le Limousin (23 %), le Languedoc-Roussillon (20 %), l'Auvergne (19%) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (17%).

Dans certaines régions, la consommation touristique valorisée des résidences secondaires dépasse celle de l'hébergement marchand, ce qui n'est pas le cas en Corse. Sont notamment concernées le Limousin, la Bourgogne, l'Auvergne et des régions très touristiques comme le Languedoc-Roussillon, et la Bretagne. Ainsi, sur le rapport dépenses d'hébergement non marchand/dépenses d'hébergement marchand, la Corse n'est que la 6^e des régions métropolitaines avec un ratio de 99 %, pour un maximum de 182 % dans le Limousin et une moyenne France de 62 %.

Des retombées économiques spécifiques liées aux formes d'hébergement

Cette forme de tourisme faisant une large place aux résidences secondaires n'a pas les mêmes retombées économiques que celles générées par d'autres types d'hébergement, notamment les structures hôtelières.

En particulier, les résidences secondaires ne génèrent que très peu d'emplois directs mais elles contribuent au développement économique par les dépenses de leurs occupants, en premier lieu pour construire, équiper et entretenir leur bien immobilier. Cela se traduit notamment par un poids important de la construction dans l'économie régionale.

En second lieu, ces occupants consomment pendant leur séjour. Avec les touristes logés dans les campings, les gîtes, les résidences

de vacances et autres locations saisonnières, ces résidents occasionnels achètent des « aliments et boissons » (+ 1,5 point/moyenne nationale) qu'ils cuisinent ensuite dans leur hébergement. Ils contribuent également à l'achat « d'autres biens de consommation liés au tourisme » (+ 4 points/moyenne nationale).

En revanche, ils dépensent moins en moyenne dans les « cafés et restaurants » que ceux logés en hôtels. Ainsi, avec 12,4 %, le poids des cafés-restaurants dans les dépenses touristiques hors transport est proche de la moyenne nationale et intermédiaire à celui constaté en Provence-Alpes-Côte d'Azur (14,9%) et Languedoc-Roussillon (11,7%).

Faiblesse des dépenses de services culturels et de loisirs dans le tourisme corse

Avec seulement 1,2 % des dépenses touristiques en services culturels et de loisirs, la Corse est la dernière région française en part (moyenne de 6,7 %) comme en volume (22 millions, soit un montant équivalent à celui du Limousin ou de Champagne-Ardenne) pour ce poste de consommation touristique. La région est en effet très peu dotée en musées, casinos, voire pas équipée en remontées mécaniques et en grands parcs d'attraction. Le poste location d'articles de sport et de loisirs qui comprend en particulier les locations de bateaux est lui aussi mineur dans la dépense des touristes (0,6% pour une moyenne nationale de 1,2%).

Ainsi, la structure des dépenses des touristes en Corse est le reflet d'une destination touristique qui reste largement orientée vers la nature (montagne et plages). ■

Définitions et source

Le **tourisme** regroupe « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs », selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et la Commission statistique des Nations Unies. Le tourisme recouvre ainsi les déplacements avec nuitées sur le(s) lieu(x) de villégiature ainsi que les déplacements (ou excursions) à la journée.

Le compte satellite du tourisme (CST) est élaboré chaque année par la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) du ministère de l'Économie.

La consommation touristique intérieure (CTI), concept central du CST, retrace la totalité des dépenses touristiques auprès des fournisseurs de biens et services résidant en France, réalisées par les touristes et les excursionnistes à la journée, qu'ils soient français ou étrangers. Elle regroupe :

- les dépenses liées aux activités caractéristiques du tourisme comme les

services de transports non urbains, par avion, train, autocar, les transports fluvial et maritime assurés par des compagnies françaises, les restaurants et cafés et les hébergements touristiques marchands.

-d'autres dépenses non spécifiques au tourisme comme les carburants, les transports urbains, les aliments et boissons, les souvenirs ou certains biens durables (bateaux, camping-cars, articles de voyage).

- la valorisation (loyers fictifs) des nuitées passées dans les résidences secondaires.

Grâce aux travaux réalisés par l'Insee et la DGCIS, il est possible désormais **d'évaluer la consommation touristique des régions**. La régionalisation consiste à déterminer la répartition régionale de la CTI pour chaque poste de dépense. Les dépenses sont affectées au lieu de consommation, qui peut différer du lieu de résidence ou même du lieu de villégiature. Selon les postes, les méthodes utilisées pour affecter la consommation aux régions sont différentes et mobilisent de nombreuses sources. En particulier, sont utilisées les enquêtes de l'Insee (réalisées avec la DGCIS et les partenaires territoriaux) sur la fréquentation hôtelière, la fréquentation de l'hôtellerie de plein air et

l'enquête sur les autres hébergements collectifs (résidences hôtelières, villages vacances, etc.), ainsi que les enquêtes DGCIS-Banque de France sur le suivi de la demande touristique auprès des Français (SDT) et l'enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger (EVE).

Valorisation des résidences secondaires par les loyers fictifs : cette méthode, utilisée par les comptables nationaux pour le calcul des PIB consiste à valoriser les services de logement que les propriétaires-occupants se rendent à eux-mêmes, qu'il s'agisse de leur résidence principale ou de résidence(s) secondaire(s). Elle porte sur l'ensemble des résidences secondaires quel que soit leur mode d'utilisation. Le document de référence produit par Eurostat sur le Système européen de comptes 2010 (SEC 2010) stipule que « La production de services de logement par les propriétaires-occupants est évaluée sur la base du loyer estimé qu'un locataire devrait payer pour un logement similaire, compte tenu de facteurs tels que la localisation, la proximité d'équipements collectifs, etc., ainsi que de la taille et de la qualité du logement lui-même. » (Eurostat, 2010, p 72).

Pour en savoir plus

- « Le compte satellite du tourisme 2013 », DGCIS, décembre 2014
- « Les dépenses des touristes en France : la moitié bénéficie à l'Île de France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes », Insee Première n° 1510, juillet 2014

Un emploi régional sur dix directement lié au tourisme

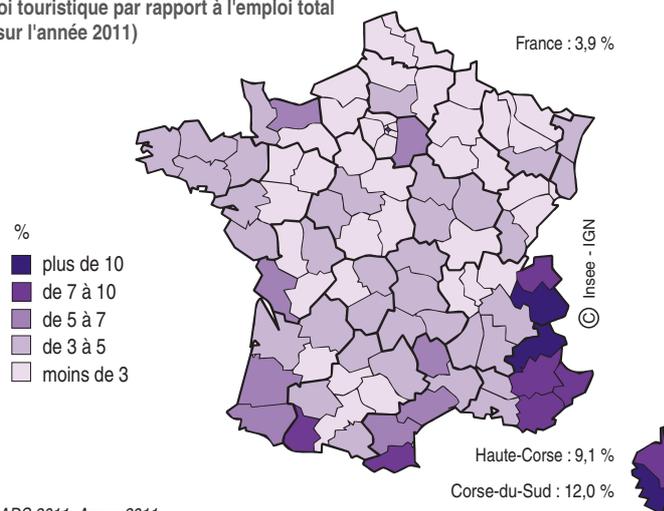
En 2011, 11 500 emplois sont directement liés à la présence de touristes en Corse. Ils représentent 10,6 % de l'emploi régional, loin devant la moyenne nationale (3,9 %). La Corse se place donc en tête des régions françaises pour le poids du tourisme dans l'emploi. Dans la région, l'emploi lié au tourisme est prédominant dans l'hébergement et la restauration. Très saisonnier, il est multiplié par 3,6 entre le mois de janvier et le mois d'août où il atteint son maximum. Néanmoins, son ampleur varie sur le territoire insulaire. C'est en Balagne, dans l'Extrême-Sud et le Sud-Ouest de l'île que son poids est le plus élevé, avec plus du tiers des emplois au plus fort de la saison estivale. Dans les zones urbaines d'Ajaccio et de Bastia, il est le plus important en volume mais ne représente qu'une faible part de l'emploi total. Par ailleurs, l'hébergement génère dans le tourisme régional une part de richesse dégagée largement supérieure à sa part dans l'emploi.

Stéphanie Balzer, Insee

La Corse est la première région pour l'importance du tourisme dans l'emploi. En 2011, elle compte, en moyenne annuelle, 11 500 emplois liés au tourisme, soit 10,6 % de l'emploi total régional (contre 3,9 % en métropole). L'île devance ainsi les régions de Méditerranée (Provence-Alpes-Côte d'Azur : 6,2 % et Languedoc-Roussillon : 5,5 %). Au plus fort de la période estivale, ce sont plus de 20 000 emplois mensuels, soit 17,4% de l'emploi régional, qui sont directement imputables à la présence de touristes. En moyenne annuelle, les départements corses arrivent largement en tête des départements du littoral méditerranéen pour la part des emplois touristiques. Ils se placent devant le Var, les Pyrénées-Orientales et les Alpes-Maritimes. Seuls les départements des Hautes-Alpes et de la Savoie, atteignent des taux supérieurs, du fait de leur tourisme hivernal (respectivement 15,8 % et 14,5 % en moyenne annuelle).

Le poids du tourisme dans l'emploi parmi le plus élevé dans les départements corses

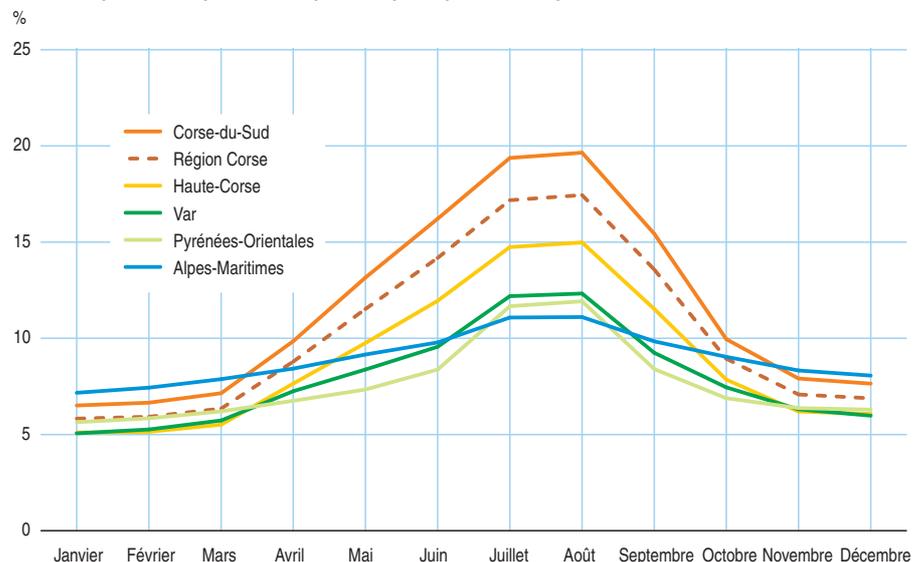
Part de l'emploi touristique par rapport à l'emploi total (en moyenne sur l'année 2011)



Source : Insee, DADS 2011, Acoiss 2011.

Une saisonnalité très marquée en Corse

Part de l'emploi touristique dans l'emploi total par département et par mois en 2011



Source : Insee, DADS 2011, Acoiss 2011.

Une très forte saisonnalité...

La Corse est aussi la région qui possède la plus forte saisonnalité de l'emploi lié au tourisme. En effet, le nombre d'emplois touristiques y est multiplié par 3,6 entre le mois le plus faible (janvier) et le plus haut (août). Ce rapport est de 1,8 en moyenne métropolitaine. Cette forte variation de l'emploi se vérifie au niveau des départements : la Corse-du-Sud et la Haute-Corse enregistrent des coefficients multiplicateurs respectifs de 3,7 et 3,5. Ces derniers ne sont que de 2,7 pour le Var, 2,4 pour les Pyrénées-Orientales et 1,7 pour les Alpes-Maritimes.

...portée par l'hébergement et la restauration

Cette saisonnalité est particulièrement marquée dans les secteurs de l'hébergement

et de la restauration. Ces derniers sont en effet les principaux secteurs générateurs d'emplois touristiques en Corse et ils recourent très fréquemment à l'emploi saisonnier.

Au mois d'août, l'hébergement et la restauration concentrent à eux seuls 72 % des emplois touristiques dans la région contre 57 % en France métropolitaine. Avec une importance toute particulière pour le secteur de l'hébergement qui représente 40 % des emplois touristiques régionaux loin devant la France métropolitaine où l'hébergement et la restauration ont chacun un poids de 28 %.

L'emploi dans les grandes surfaces, avec un poids identique à la moyenne nationale (5 % en moyenne annuelle), enregistre le pic saisonnier le plus marqué après l'hébergement et la restauration. Les autres secteurs sont moins saisonniers, ils sont également moins présents qu'au niveau national, en particulier les secteurs sport et loisirs (4 % des emplois touristiques contre 10,2 % en métropole) et patrimoine et culture (2,4 % contre 8,6 %).

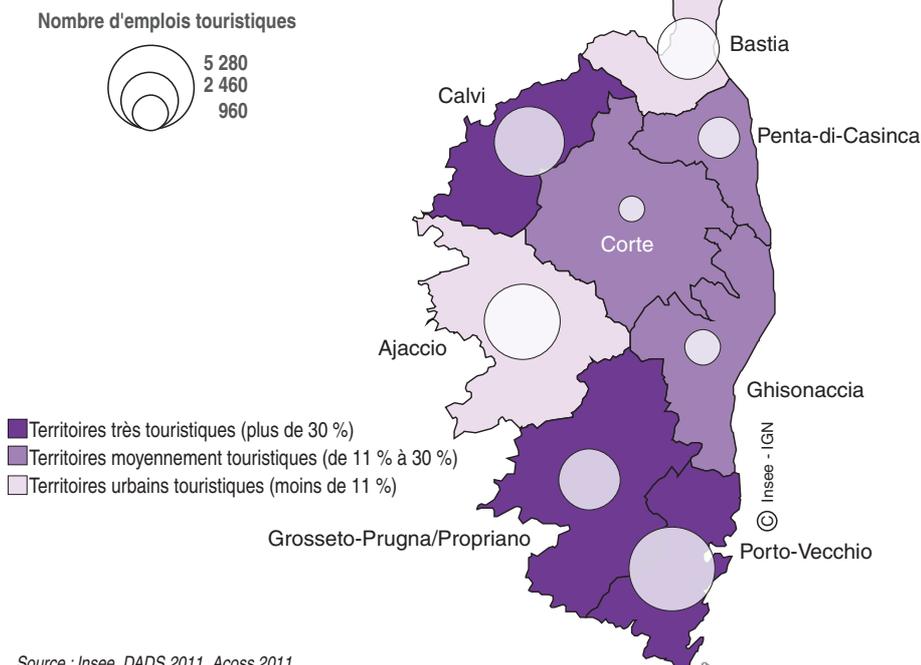
En Corse, l'activité liée au tourisme est inégalement répartie sur le territoire qui peut se décomposer en trois types de zones : les « très touristiques », les territoires « urbains à orientation touristique » et les zones « moyennement touristiques ».

Trois territoires « très touristiques »

Trois bassins de vie, ceux de Porto-Vecchio, de Calvi et de Grosseto-Prugna/Propriano, comptant entre 20 000 et 25 000 habitants,

Poids élevé de l'emploi touristique dans l'Extrême-Sud, le Sud-Ouest et la Balagne

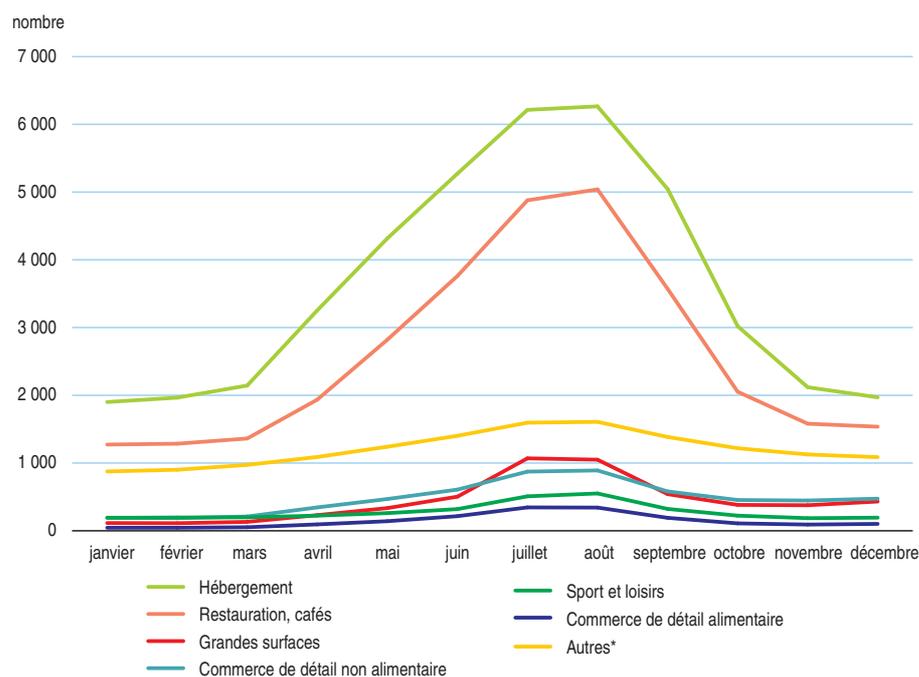
Part de l'emploi touristique dans l'emploi total et nombre d'emplois touristiques en août 2011 par bassin de vie



Source : Insee, DADS 2011, Acoiss 2011.

L'hébergement et la restauration largement en tête des secteurs touristiques en Corse

Emplois touristiques par secteur et par mois en Corse en 2011



*Autres : patrimoine et culture, offices de tourisme, artisanat, soins...

Source : Insee, DADS 2011, Acoiss 2011.

concentrent la majorité des emplois touristiques de la région (55 % au mois d'août). Dans ces territoires, l'emploi touristique pèse fortement dans l'emploi total, sa part excédant les 33 % au mois d'août (avec un maximum de 40 % en Balagne) et les 21 % en moyenne annuelle. La saisonnalité de l'emploi y est très élevée,

avec un coefficient multiplicateur entre janvier et août qui varie de 4,1 à 5,3 au maximum pour la zone calvaise.

Les emplois de l'hébergement et de la restauration prédominent largement dans l'emploi touristique local avec plus de 76 % des emplois. Ces territoires concentrent également 62 % des emplois régionaux liés au sport et loisirs.

Deux territoires « urbains » à orientation touristique

Les bassins de vie d'Ajaccio et de Bastia, comptant entre 70 000 et 100 000 habitants, concentrent un fort volume d'emplois touristiques (32 % des emplois touristiques en août). Cependant, ces emplois liés au tourisme ne représentent qu'une faible part de l'emploi total avec 5 % à 7 % en moyenne annuelle et 8 % à 10 % au mois d'août. Leur saisonnalité y est toutefois importante, quoique moins marquée qu'en moyenne régionale (emploi multiplié par 3 entre janvier et août contre 3,6 en Corse).

Dans ces zones urbaines, les emplois de la restauration représentent un emploi touristique sur trois, tout comme ceux de l'hébergement. Les emplois liés au patrimoine et à la culture de la région sont par ailleurs concentrés à 78 % dans ces bassins de vie.

Trois territoires « moyennement touristiques »

Les bassins de vie de Corte, Penta-di-Casinca et de Ghisonaccia, comptant entre

Sur l'ensemble du territoire, l'emploi touristique majoritaire dans l'hébergement et la restauration

Population et caractéristiques de l'emploi touristique dans les bassins de vie en Corse en 2011

Bassins de vie	Population en 2011	Part de la richesse dégagée par l'activité touristique en 2011 (%)	Part de l'emploi touristique/emploi total (%)		Coefficient de saisonnalité	Part des principaux secteurs dans l'emploi touristique en moyenne sur l'année (%)			
			Moyenne annuelle	Août		Hébergement	Restauration, cafés	Sport et loisirs	Patrimoine et culture, offices de tourisme
Ajaccio	95 758	5,7	6,5	10,4	3,0	33,6	31,4	3,9	9,0
Bastia	77 322	3,6	5,1	8,3	3,0	31,1	39,9	3,7	4,6
Grosseto-Prugna/Propriano	25 078	22,4	21,7	33,3	4,1	52,5	28,4	2,9	2,1
Porto-Vecchio	23 628	25,4	24,7	38,2	4,4	45,4	30,2	6,4	0,9
Calvi	21 819	26,3	25,8	40,3	5,3	47,8	29,3	3,8	4,0
Corte	18 268	5,3	8,2	12,0	2,4	37,4	39,5	1,3	4,9
Ghisonaccia	18 376	12,3	12,1	20,6	3,7	58,4	19,0	1,4	2,3
Penta-di-Casinca	34 237	6,5	8,1	11,9	2,3	39,5	10,6	1,3	2,0
Corse	314 486	9,6	10,6	17,4	3,6	41,3	29,5	3,2	3,0

Sources : Insee, DADS 2011, Acooss 2011.

18 000 et 35 000 habitants, comptabilisent moins de 1 200 emplois touristiques chacun au mois d'août (seulement 480 emplois à Corte).

Le bassin de Ghisonaccia, le plus touristique des trois, est majoritairement tourné vers l'hébergement (58 % des emplois touristiques) avec un emploi principalement féminin (54 %).

Celui de Penta-di-Casinca se caractérise par la part la plus faible de l'emploi dans la restauration avec seulement 11 %. En revanche, l'emploi dans les grandes surfaces y est très important (16 % de l'emploi touristique contre 5 % en moyenne régionale), du fait de l'implantation sur ce territoire d'une partie des grandes surfaces de l'agglomération bastiaise.

Corte se distingue par un emploi touristique peu élevé caractérisé par une forte part de temps partiels (36 % de temps partiels sur l'année contre 28 % et moins pour les autres zones). La présence d'étudiants de l'université de Corse située à Corte explique probablement cette particularité.

Les retombées économiques régionales liées au tourisme moins diversifiées qu'ailleurs

En Corse, la part de la richesse dégagée liée au tourisme est de 9,6 % de la richesse dégagée totale alors qu'en moyenne annuelle la part de l'emploi touristique est de 10,6 %.

Ainsi, à l'image de leur poids dans le PIB régional et dans l'emploi, les activités liées au tourisme en Corse pèsent davantage dans la richesse dégagée que partout ailleurs en métropole. En effet, la richesse dégagée liée au tourisme est de 4,9 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 4,3 % en Languedoc-Roussillon (pour respectivement 6,2 % et 5,5 % de part dans l'emploi touristique en

moyenne sur l'année 2011).

Sur l'île, c'est dans les trois bassins de vie les plus touristiques que la part de la richesse dégagée par le tourisme est logiquement la plus importante. Elle est même supérieure à la part de l'emploi touristique, à l'inverse des autres territoires insulaires.

Dans la région, l'hébergement représente à lui seul, 53 % de la richesse dégagée par le tourisme en 2011, suivi des cafés-restaurants avec 23,5 %. Sur le continent, la tendance est moins marquée. En effet, l'hébergement en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon représente respectivement 37 % et 36 % de la richesse dégagée par le tourisme. En revanche, le secteur de la restauration y a un poids plus important qu'en Corse (respectivement 29 % et 27 %). Par ailleurs, l'hébergement génère dans la région, comme en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, une part de richesse dégagée largement supérieure à sa part dans l'emploi (+ 12 points).

Enfin, la prédominance en Corse de l'hébergement et de la restauration s'explique par le poids peu élevé de certains secteurs. En particulier, les secteurs « sport et loisirs » et « culture/patrimoine » représentent respectivement 3 % et 1,5 % de la richesse dégagée par le tourisme contre 9 % et 6 % au niveau national. De même, les « autres » activités touristiques (taxis,

organisation de foires, collecte de déchets, blanchisseries...) constituent 7 % de la richesse dégagée régionale liée au tourisme contre 14 % en moyenne française. ■

Sources

Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2011 pour l'emploi salarié. Les DADS sont des documents administratifs obligatoires pour toutes les entreprises employant des salariés, elles précisent les postes occupés et les données d'état civil de chaque personne employée. Les DADS couvrent l'ensemble des salariés des entreprises situées en France à l'exception des salariés de la Fonction Publique d'État, de l'agriculture et des services domestiques.

Données Acooss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale) 2011 de la caisse nationale des Urssaf, permettent d'estimer l'emploi non salarié lié au tourisme. Cette source collecte les cotisations sociales et les contributions sociales (CSG-CRDS) reposant sur les rémunérations.

Fichier Économique Enrichi (FEE) : il est construit annuellement à partir du fichier Clap de niveau établissement et du Fichier Approché des Résultats d'Esane, qui est un fichier de niveau entreprise reprenant l'essentiel de leur comptabilité (compte de résultat et bilan). L'objectif du FEE est de proposer une nouvelle vision de l'appareil productif des territoires en décrivant la population des établissements à partir des données comptables propres à leurs entreprises. Il fournit un indicateur appelé « richesse dégagée » produit à l'échelle des territoires et des secteurs, une information quantitative sur le poids de l'activité économique. Cette information offre, sur le champ des activités salariées et non salariées, marchandes et non marchandes, une vision complémentaire à celle issue de l'emploi salarié.

Complément sur le transport touristique

Le champ de cette étude porte sur des emplois directs (marchands/non marchands et salariés ou non) générés par la fréquentation touristique, c'est-à-dire l'emploi directement imputable à la présence de touristes (touristes ou excursionnistes) sur la zone. Or, si l'on tenait compte d'autres aspects du tourisme, comme le voyage ou sa préparation, le nombre d'emplois « touristiques » augmenterait d'environ 2 300 emplois supplémentaires pour la Corse en 2011.

Une touristicité comparable à celles de bassins de vie du pourtour méditerranéen

La situation de la région Corse est atypique du point de vue du poids du tourisme. En effet, elle ne comporte que des bassins de vie à orientation touristique même si ceux-ci le sont à des degrés variables (très touristiques, urbains touristiques, moyennement touristiques). Dans les autres régions, la situation est plus variée (coexistence de zones touristiques et non touristiques) et la moyenne régionale d'emploi touristique est donc logiquement plus faible.

Ainsi, l'économie des bassins de vie de Corse n'est pas forcément plus orientée vers le tourisme que d'autres zones à orientations touristiques du littoral méditerranéen et de taille comparable (soit 10 bassins de vie).

La touristicité des zones « très touristiques » à un niveau proche du bassin de vie d'Agde

La touristicité des territoires « très touristiques » corses (Balagne, Porto-Vecchio et Grossetto-Prugna/Taravo) est équivalente à celle du bassin de vie d'Agde (Hérault) du point de vue de la saisonnalité de l'emploi, du taux d'emploi touristique annuel moyen et de la part des emplois touristiques en août.

Le bassin du Grau du Roi (Hérault), bien qu'étant moins peuplé, présente aussi des caractéristiques proches mais avec une orientation touristique encore plus marquée que les zones très touristiques corses : la part moyenne de l'emploi touristique y est supérieure (33,5 %) comme la part en août (46,5 % contre un maximum de 40 % en Balagne).

St Laurent de la Salanque (Pyrénées-Orientales) peut être comparé également aux bassins très touristiques de l'île. Cependant cette zone possède une part d'emploi touristique plus faible en moyenne annuelle, mais une saisonnalité encore plus marquée lui permettant d'atteindre 32 % d'emploi touristique en août.

Les bassins de vie « urbains » corses d'une intensité touristique similaire à ceux de Narbonne ou Sète

Les deux zones urbaines corses (Ajaccio et Bastia) sont assez comparables aux bassins de vie de Narbonne (Aude) et de Sète (Hérault) du point de vue de la touristicité. En effet, dans ces zones de villes moyennes, la saisonnalité est également proche et la part moyenne de

l'emploi touristique par rapport à l'emploi total s'établit entre 5 % et 7 % et tourne autour de 10 % au cœur de l'été. Au contraire, les bassins de vie de Fréjus (Var), Arles (Bouches-du-Rhône) et Menton (Alpes-Maritimes) enregistrent une part d'emploi touristique plus élevée et une saisonnalité légèrement plus faible, signe d'une économie touristique moins concentrée sur la période estivale.

Parmi les territoires « moyennement touristiques » de l'île, seule la zone de Ghisonaccia trouve un bassin de comparaison sur le littoral méditerranéen

Malgré une population plus importante, le bassin de vie de St Cyprien (Pyrénées-Orientales) présente des caractéristiques touristiques comparables à celui de Ghisonaccia avec, d'une part, un taux d'emploi touristique proche, aussi bien en moyenne sur l'année qu'en août et un coefficient de saisonnalité autour de 4, et d'autre part, la prédominance du secteur de l'hébergement dans l'emploi touristique (42 % des emplois).

Caractéristiques des bassins de vie du continent sélectionnés pour comparaison avec les bassins corses

Bassins de Vie (Dep)	Population en 2011	Part de l'emploi touristique/emploi total (%)		Coefficient de saisonnalité	Part des principaux secteurs dans l'emploi touristique en moyenne sur l'année (%)			
		Moyenne annuelle	Août		Hébergement	Restauration, cafés	Sport et loisirs	Patrimoine et culture, offices de tourisme
St Laurent de la Salanque (66)	25 809	16,7	32,0	5,7	42,3	24,7	5,8	4,0
Agde (34)	23 999	22,6	37,4	4,9	34,6	39,3	7,9	2,3
St Cyprien (66)	74 317	10,5	19,7	4,3	41,9	14,6	15,7	7,8
Le Grau du Roi (34)	16 826	33,5	46,5	3,8	29,2	42,3	12,6	3,6
Sainte Maxime (83)	22 114	19,8	29,3	3,2	33,1	39,2	9,4	3,4
Narbonne (11)	75 390	6,9	11,4	3,0	25,1	43,7	7,4	6,0
Sète (34)	100 627	5,4	8,5	2,9	31,7	29,9	6,8	9,3
Fréjus (83)	92 598	11,0	16,9	2,7	37,8	35,4	9,0	2,5
Arles (13)	56 180	11,7	15,5	2,1	39,4	28,7	5,1	12,9
Menton (06)	75 546	15,1	19,1	1,9	47,6	30,4	6,4	4,0

Sources : Insee, DADS 2011, Acoiss 2011.

Définitions

Emploi touristique : l'emploi touristique estimé correspond à l'ensemble des emplois directs (marchands/non marchands et salariés ou non) générés par la fréquentation touristique, c'est-à-dire à l'emploi directement imputable à la présence de touristes (touristes ou excursionnistes) sur la zone.

Ainsi, la majorité des moyens de transport et des agences de voyage sont exclus du champ car ils permettent de se rendre sur le lieu de tourisme et ne sont pas une dépense sur la zone de réception.

Les différents secteurs d'activités sont classés selon leur degré de touristicité :

- dans les activités 100 % touristiques, tout l'emploi est considéré comme emploi touristique,
- dans les activités partiellement touristiques, on estime l'emploi touristique en retranchant à l'emploi total un emploi théorique lié aux résidents, calculé

comme la moyenne de l'emploi dans les trois mois creux.

Richesse dégagée : notion économique qui permet d'évaluer l'importance de l'activité économique dans une zone donnée. Comme pour l'emploi, la richesse dégagée touristique correspond à la richesse générée par la fréquentation touristique dans une zone de réception. Cet indicateur offre une vision complémentaire à celle donnée par l'emploi. Il est issu de la valeur ajoutée des entreprises et calculé au niveau des établissements. Il permet d'approcher le poids de l'activité économique sans disposer de la mesure directe.

Touristicité : correspond à la notion d'intensité touristique de l'économie. Celle-ci est calculé par trois indicateurs : part des emplois touristiques en moyenne annuelle, part des emplois touristiques au mois d'août et coefficient de saisonnalité calculé comme

le rapport entre le volume d'emploi en août et celui en janvier.

Bassins de vie 2012 : le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Il est animé par un **pôle de service** (commune ou unité urbaine) disposant d'un panier d'équipements suffisant. Ce découpage apporte un éclairage sur les conditions de vie des habitants et leur relation au territoire.

En Corse, les bassins de vie sont au nombre de neuf : Ajaccio, Bastia, Calvi, Corte, Ghisonaccia, Penta-di-Casinca, Porto-Vecchio, Propriano (cf Insee Corse, Quant'île n°22, décembre 2012). Néanmoins, **dans cette étude**, pour respecter les seuils préconisés de 40 ETP touristiques et de 15 000 habitants, les bassins de vie de Grossetto-Prugna et de Propriano ont été regroupés. Il y a donc 8 bassins de vie corses dans le zonage choisi.

Pour en savoir plus

- « Un million d'emplois liés à la présence de touristes », Insee Première, n° 1555, juin 2015

Une offre d'hébergement en voie de modernisation

En 2014 en Corse, 70 % des hôtels, campings et autres hébergements collectifs de tourisme sont labellisés Atout France, avec une prédominance de structures classées 3* et plus. Les hôtels représentent la moitié de l'ensemble des établissements mais ce sont les campings qui génèrent la capacité d'accueil la plus importante, en particulier au mois d'août. L'offre d'hébergement est fortement concentrée sur le littoral. En quatre ans, cette offre s'est transformée par la hausse de la capacité d'accueil et la montée en gamme des établissements. Cette évolution est le résultat d'une politique d'investissement et de modernisation des professionnels.

Marc Simoni, ATC

Le secteur de « l'hébergement touristique marchand » est principalement composé de l'hôtellerie classique, de l'hôtellerie de plein air (campings) et des autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT) essentiellement composés de résidences de tourisme et de villages de vacances. En 2014, ces structures, suivies par l'Insee et la DGE (Direction générale des entreprises), représentent en Corse plus de 750 établissements ouverts en août, dont plus de la moitié sont des hôtels, les campings et autres hébergements touristiques se partageant l'autre moitié à parts quasi-égales (respectivement 24 % et 21 %). A ces structures, s'ajoutent 250 établissements recensés par l'ATC (source Infotour) assimilables à ces catégories (hôtels de moins de six chambres, chalets, refuges, résidences hôtelières n'appartenant pas à une chaîne) ainsi que différents types d'hébergements locaux qui ne font pas l'objet d'enquêtes de fréquentation (cf. encadré).

Une prédominance d'établissements classés 3* et plus

L'offre corse d'hébergement touristique marchand s'appuie fortement sur un socle de structures classées puisque 70 % des établissements sont labellisés par Atout France.

Ce taux atteint 72 % pour les hôtels, comme en moyenne nationale. Les campings classés sont un peu moins fréquents qu'au niveau national (69 % soit 6 points de moins) alors que les résidences de tourisme le sont plus souvent (66 % soit + 11 points). En Corse, 52 % des établissements classés sont des 3*. Cette proportion est plus faible pour les campings (44 %), plus élevée pour les hôtels (54 %) et surtout pour les résidences de tourisme (56 %). De surcroît, parmi les hôtels et les résidences de tourisme classés, un établissement sur cinq est un 4* et plus.

Prédominance des structures hôtelières et des hébergements classés

Nombre d'établissements selon leur type et leur classement en Corse en août 2014

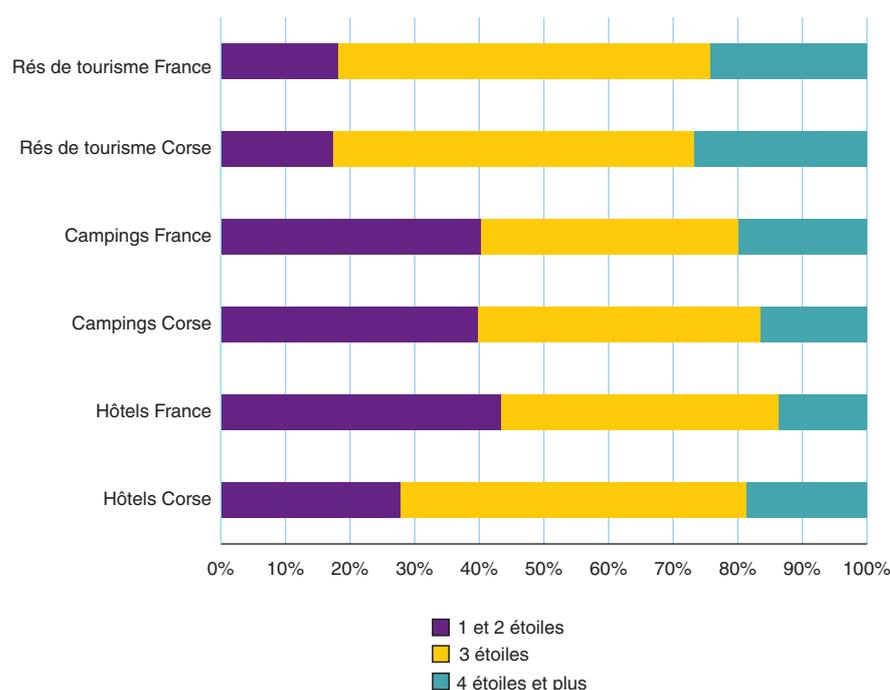
type	Hébergements marchands touristiques - Base Insee DGE					Base ATC- Info tour ¹
	Non classés	Hébergements classés ATOUT France				
		Classés	dont 1 et 2*	dont 3*		
Hôtels	117	302	84	162	56	56
Campings	58	128	51	56	21	33
Résidences de tourisme	45	86	15	48	23	156
Autres hébergements touristiques	27	nc	nc	nc	nc	6
Total	220	516	150	266	100	251

¹Etablissements supplémentaires recensés par l'ATC, non enquêtés par l'Insee.

Source : Insee-DGE, Atout France, ATC (info tour).

En Corse, l'hôtellerie de moyenne et haut de gamme est surreprésentée

Répartition des hébergements classés par type en Corse et France Métropolitaine en août 2014



Source : Insee-DGE, Atout France.

En Corse, le parc hôtelier comprend davantage d'établissements de moyenne et haut de gamme qu'au niveau France métropolitaine (part supérieure de 11 points pour les 3* et de 5 points pour les 4* et plus). Pour les autres catégories d'hébergement, les parts sont relativement proches de la moyenne nationale.

Une capacité d'hébergement essentiellement en camping ...

Bien que moins nombreux et présentant des périodes d'ouverture plus courtes que celles des hôtels, les campings constituent le premier hébergement en termes de capacité d'accueil avec 45 % des lits proposés au niveau régional sur l'année, soit près du double de l'offre de l'hôtellerie classique. Essentiellement localisé sur le littoral, ce type d'hébergement se compose d'établissements ayant une capacité d'accueil moyenne supérieure à la moyenne nationale (125 emplacements contre 90).

Les villages de vacances et résidences de tourisme représentent 31 % de l'offre de lits à l'année et constituent une capacité d'accueil globale supérieure à celle de l'hôtellerie classique. Ce sont des structures de taille moyenne (58 chambres contre 75 en France métropolitaine).

L'hôtellerie classique regroupe seulement un quart de la capacité d'accueil annuelle. Du fait notamment de la sous-représentation en Corse des chaînes hôtelières de grande envergure, ces établissements restent de taille moyenne (29 chambres contre 38 au niveau national), de nature fortement patrimoniale et familiale, en particulier en milieu rural. Ainsi, neuf hôteliers sur dix sont propriétaires de leurs établissements et, d'ici à cinq ans, un quart d'entre eux seraient susceptibles de transmettre leurs structures, pour la grande majorité dans un cadre familial (71 %).

... En particulier l'été et sur le littoral

La période touristique commence en avril pour se terminer au mois d'octobre. Ces sept mois concentrent la quasi-totalité de l'offre de lits en campings, résidences de vacances et autres hébergements touristiques. Ils représentent en revanche seulement 82 % de la capacité d'accueil des hôtels, dont la période d'activité est plus longue : un établissement sur quatre est ouvert en janvier et un sur deux l'est sur plus de sept mois, en particulier en zone urbaine. Néanmoins, plus de huit hôteliers sur dix souhaiteraient un allongement de la saison.

La période d'activité des campings est clairement définie de début mai à fin septembre, durée d'ouverture relativement courte que 86 % des gérants de campings souhaiteraient allonger. Les campings représentent ainsi 55 % de l'offre en capacité au mois d'août.

Près de la moitié de la capacité d'accueil annuelle dans les campings

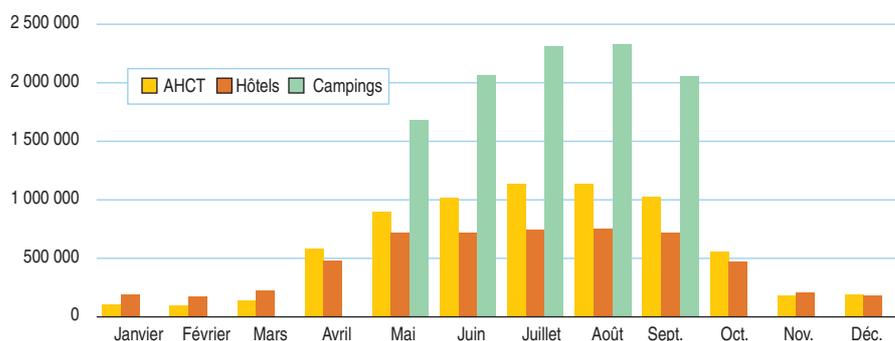
Répartition de la capacité d'hébergement en nombre de places lits par type d'hébergement en 2014

	en Total Annuel		En Août	
	Nombre annuel de places lits	Part (%)	Nombre mensuel de places lits	Part (%)
Campings	10 456 039	45	2 294 200	55
AHCT	7 078 752	31	1 136 300	27
Hôtels	5 595 422	24	750 200	18
Ensemble	23 130 213	100	4 180 700	100

Source : Insee-DGE.

Une offre en camping concentrée sur la saison d'été

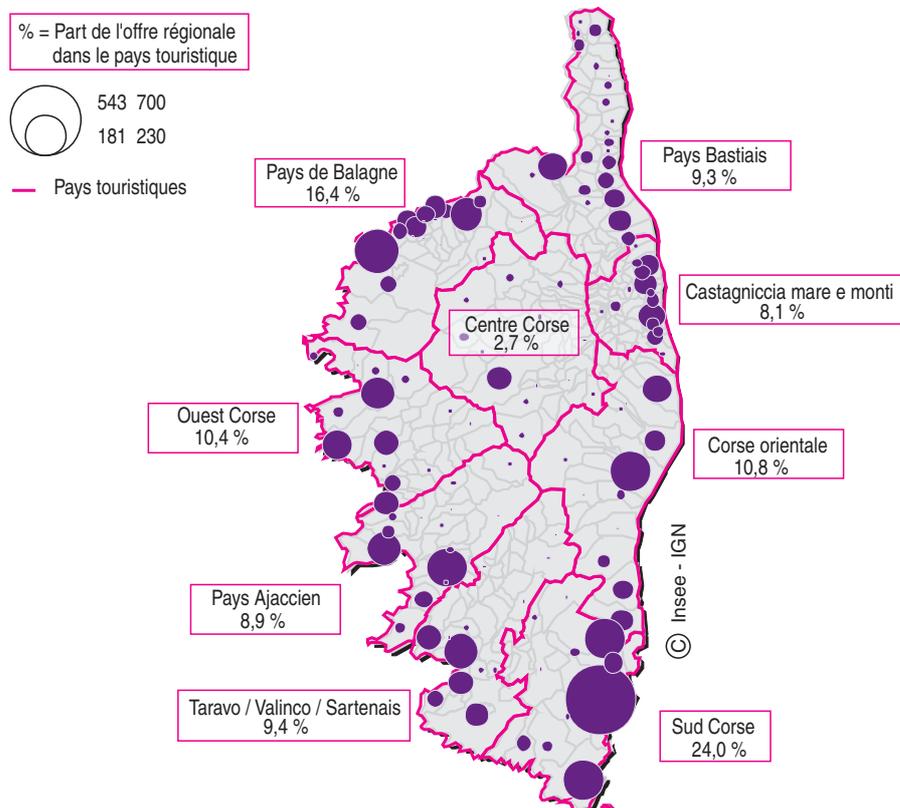
Nombre de places lits par type d'hébergement et par mois en 2014



Source : Insee-DGE.

Forte concentration de l'offre sur le littoral

Capacité d'accueil globale en places-lits des hôtels, campings et autres hébergements collectifs de tourisme par commune et pays touristique en Corse en août 2014



Champ : établissements ouverts

Source : Insee-DGE.

Sur ce mois, l'offre globale des hébergements est en effet la plus développée. Inégalement répartie sur le territoire, elle est concentrée sur quatre pays touristiques qui totalisent à eux seuls plus de 60 % de la capacité d'accueil totale : Sud Corse (un quart de l'offre régionale), Pays de Balagne, Corse orientale et Ouest Corse.

De surcroît, cette offre est majoritairement située sur le littoral. Ainsi, le pays touristique « Centre Corse » représente moins de 3 % de la capacité d'accueil de l'hébergement touristique marchand.

Une montée en gamme progressive des hôtels

Si le nombre global d'établissements évolue peu, l'offre d'hébergement se transforme, notamment du fait de la progression des hébergements classés au détriment des non classés.

En particulier, les hôtels classés 4* et plus enregistrent la plus forte progression entre 2010 et 2014 (+ 18 établissements et + 43 % de chambres), suivi des 3* (+ 16 hôtels et + 4% de chambres), alors que le non classé diminue fortement sur la période (- 17 % en établissements et - 25 % en chambres). Cette tendance est moins nette sur le continent : si le nombre d'hôtels non classés et leur capacité diminuent au même rythme qu'en Corse, toutes les catégories d'établissements classés croissent de façon similaire.

Cette évolution en gamme des hôtels corses est le résultat d'une politique d'investissement et d'adaptation de leur stratégie commerciale. Selon l'enquête de l'ATC, 71 % des socioprofessionnels ont investi et développé leur structure au cours des trois dernières années, la plupart pour des travaux d'amélioration de l'existant et d'extension (94 %), et aussi pour des créations de services (18 %). Ainsi, aujourd'hui, en plus de l'hébergement, 44 % des hôteliers proposent un service de restauration et 32 % offrent des activités (piscine, sport ou bien-être).

Parallèlement, durant les trois dernières années, 70 % des professionnels déclarent avoir adapté leur stratégie commerciale, via Internet essentiellement et la multiplication des canaux de distribution (sites marchands, ventes flash, promotions). La quasi-totalité des établissements possède un site Internet (93 %) qui permet la réservation et le paiement en ligne dans 30 % des cas. Ils sont en outre 37 % à être équipés de logiciels spécifiques type Gestion de la Relation Client. Cependant, les professionnels restent 39 % à ne pas travailler avec des Tour-operators. Dans ce contexte, les hôteliers sont majoritairement favorables à la création d'un label corse de l'hôtellerie (72 %) et à la mise en place d'actions collectives (83 %). Enfin, plus de la moitié déclare de pas modifier ses tarifs d'une

Croissance des chambres d'hôtels offertes dans les 3 et 4 *

Evolution du nombre d'hôtels et du nombre de chambres par catégorie



Source : Insee-DGE.

année sur l'autre. En revanche, sept sur dix adaptent leurs prix durant la saison.

Et des campings de plus en plus équipés

A l'image des hôtels, le nombre de campings augmente faiblement. Seulement 10 établissements supplémentaires ont été créés en quatre ans, avec une hausse des structures classées au détriment des non classées.

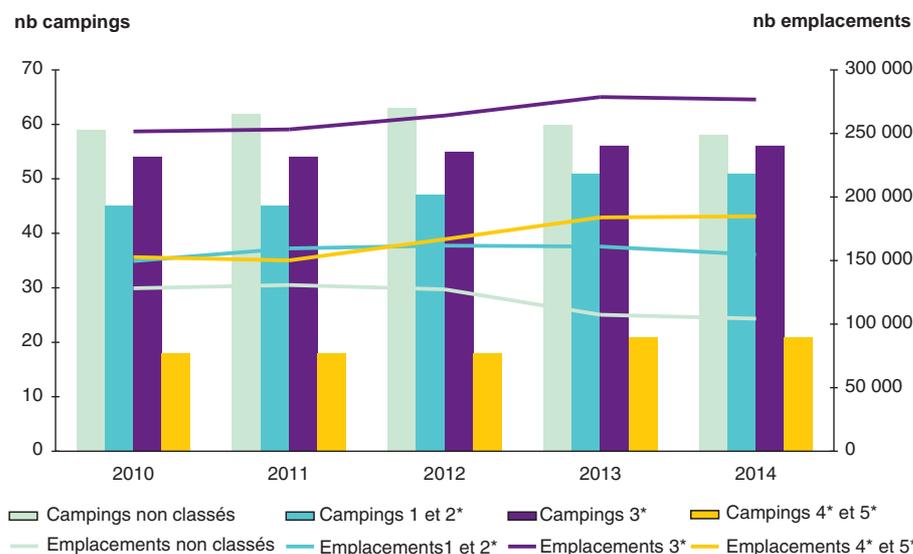
En revanche, leur capacité d'accueil se développe grâce à l'essor des emplacements équipés en habitations légères de loisir

(+ 29 %), le nombre d'emplacements nus restant stable sur la période. Cette forte croissance des emplacements équipés est particulièrement importante dans les 4* et plus (+ 47 %) et plus généralement dans l'ensemble des campings classés (+ 30 %). Au contraire, les campings non classés enregistrent une baisse de leurs emplacements, qu'ils soient nus ou équipés.

Ainsi, aujourd'hui, les emplacements équipés représentent 24 % de la capacité d'accueil de l'hôtellerie de plein air. Cette proportion augmente avec la catégorie du camping : elle passe de 7 % dans les non

Croissance des emplacements disponibles dans les campings 3 et 4 *

Evolution du nombre de campings et du nombre d'emplacements par catégorie



Source : Insee-DGE.

classés jusqu'à 45 % chez les 4* et plus. Néanmoins, dans les campings 3 et 4*, elle demeure inférieure à la moyenne nationale (respectivement - 7 et - 3 points).

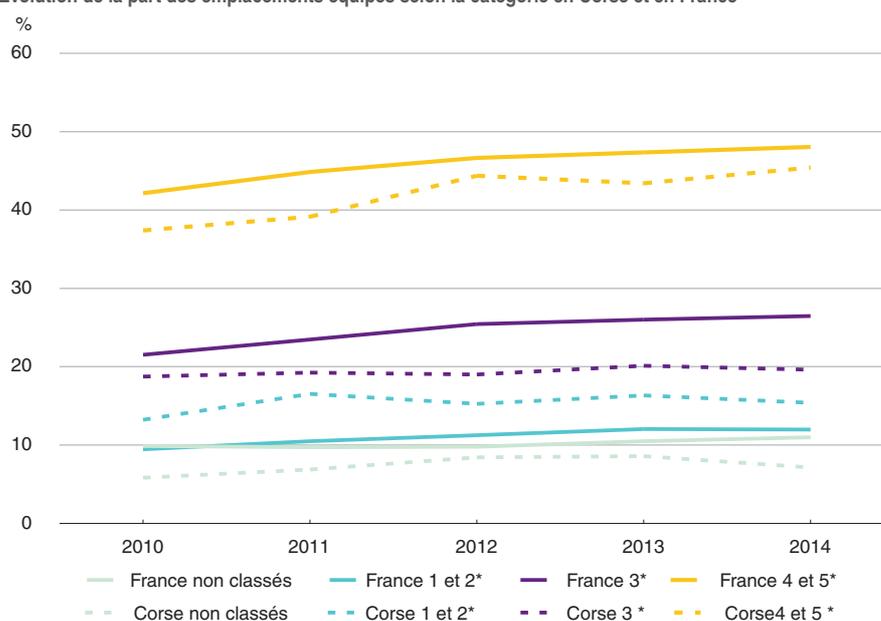
Cette transformation est le résultat d'une politique d'investissement généralisée. En effet, 95 % des socioprofessionnels ont investi dans leurs établissements au cours des cinq dernières années, très majoritairement pour des travaux de modernisation (83 %), ainsi que pour des créations de services (30 %). Ces socioprofessionnels sont essentiellement des gérants propriétaires (à 80 % de leurs terrains et/ou du fonds de commerce et à 92 % de leurs habitations légères de loisir). Dans les cinq ans à venir, 29 % des structures pourraient faire l'objet d'une transmission qui s'inscrirait dans un cadre familial dans 90 % des cas.

Enfin, cette montée en gamme s'est accompagnée de la diversification des services offerts. Actuellement, les trois quarts des campings possèdent un bar, et la moitié un service de restauration. Deux établissements de plein air sur trois proposent des d'activités, au premier rang desquelles la présence d'une piscine (60 %) et des animations culturelles (40 %).

La commercialisation a également évolué : 90 % des établissements sont équipés d'un site Internet, permettant la réservation dans 44 % des cas et l'achat en ligne pour 21 %. Enfin, un camping sur deux est équipé d'un

Les campings corses restent moins équipés en bungalows que sur le Continent

Evolution de la part des emplacements équipés selon la catégorie en Corse et en France



Source : Insee-DGE.

ou plusieurs outils informatiques spécifiques, type gestion des locations ou gestion des relations clients qui permettent à 41 % d'entre eux de pouvoir obtenir des données de fréquentation fiables de façon instantanée. Toutefois, le travail avec des Tour-operators ne concerne qu'un tiers des

campings, ceux-ci réalisant 93 % de leur chiffre d'affaires avec des clients directs. Comme pour l'hôtellerie classique, les socioprofessionnels se déclarent à 69 % favorables à la mise en place d'un label de l'hôtellerie corse de plein air. ■

L'hébergement locatif : une offre importante en établissements mais faible en capacité

Le secteur de l'hébergement locatif saisonnier comprend près de 3 500 structures recensées par l'ATC proposant quelques 15 000 couchages. Ainsi, malgré le volume important d'établissements (trois fois plus en nombre que l'hébergement marchand en hôtels, campings et AHCT), cette offre ne représente que 8 % de la capacité d'accueil de la Corse au mois d'août.

Un peu moins de la moitié de ces hébergements sont classés (appellation « meublés de tourisme » stricto-sensu), dont près de la moitié en 1 et 2*.

Par ailleurs, 1 500 établissements classés ou non, sont affiliés à un label, la grande majorité à celui des gîtes de France (85%), d'autres labels (Clévacances, Bienvenue à la ferme essentiellement) se partageant le reste.

Nombre de structures et capacité d'accueil selon leur classement et leur labellisation en 2014

	Nombre	Capacité jour
Hébergement locatif	3 442	14 809
dont : classés	1 493	6 459
dont : 1 et 2* (%)	47	41
dont : 3 étoiles (%)	36	38
dont : 4 et 5 étoiles (%)	17	21
dont : labellisés	1 500	nd
dont : gîtes de France (%)	85	nd

nd : non disponible

Source : ATC, Base info tour.

Sources

Le fichier des hébergements touristiques marchands (source Insee-DGE) est celui qui sert de base à l'échantillonnage des enquêtes de fréquentation touristique qui sont réalisées nationalement auprès des hôtels, campings et Autre Hébergements Collectifs de tourisme.

Infotour : base de données de l'Agence du tourisme de la Corse (ATC) mutualisée avec les offices de tourisme, recensant tous les types d'hébergement. Cette base de données en réseau avec l'ensemble des pays touristiques est mise à jour quotidiennement.

Les Enquêtes ATC sur l'hébergement marchand :

Etude hôtellerie : réalisée auprès de 463 hôtels, du 2 février 2013 au 26 avril 2013. Taux de réponse : 53 % (244 répondants). Représentativité territoriale et par catégorie.

Lien : <http://corsica-pro.com/telechargement/!/telechargement/2012-etude-hotellerie>

Etude hôtellerie de plein air (HPA) : réalisée auprès de 121 établissements, du 28/04/14 au 13/06/14. Taux de réponse : 48 % (101). Représentativité territoriale et par catégorie.

Lien : <http://corsica-pro.com/telechargement/!/telechargement/2014-etude-hotellerie-de-plein-air>

Classification Atout France : la loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques a réformé le classement des hébergements marchands. De 1* à 5*, les hébergements classés bénéficient désormais d'étoiles adaptées aux standards internationaux. Ce classement facilite la distribution des hébergements auprès des différents partenaires commerciaux ou promotionnels. Le classement est volontaire et valable cinq ans, l'ancienne classification étant caduque depuis le 23 juillet 2012. Les statistiques présentées cumulent donc des résultats sur les établissements appartenant à l'ancien et au nouveau classement.

Définitions

AHCT : autres Hébergements collectifs de tourisme tels que résidences de tourisme et hôtelières, villages de vacances, maisons familiales, centres internationaux de séjour, centres sportifs et auberges de jeunesse.

Emplacements nus : dans les campings, emplacements dépourvus de toutes formes d'hébergements. Les emplacements prévus pour le stationnement des camping-cars sont considérés comme des emplacements nus.

Emplacements équipés ou locatifs : dans les campings, emplacements dotés d'un hébergement (bungalow, bungatoile, mobil-home, habitation légère de loisir...).

Places-lits ou lits touristiques : il s'agit de la capacité d'accueil des hébergements exprimée en lits. Selon la Direction du Tourisme (DGE), la méthode de calcul utilisée (hors capacité réelle déclarée) est la suivante :

- nombre de lits en hôtels : nombre de chambres x 2 ;
- nombre de lits en hôtellerie de plein air (camping) : nombre d'emplacements nus x 3 ; nombre d'emplacements équipés x 4 ;
- nombre de lits en AHCT : nombre d'unité d'hébergement x 4.

Cette capacité peut être exprimée en moyenne journalière, mensuelle ou être cumulée sur une année.

Hébergement locatif : villas, appartements ou studios meublés à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois et qui n'y élit pas domicile.

Le classement « meublés de tourisme » n'étant plus un pré-requis à la labellisation, certains meublés labellisés ne sont donc plus classés.

Pour en savoir plus

- « Enquêtes qualitatives de l'ATC », <http://www.corsica-pro.com/>
- « Bilan annuel du tourisme Corse », 2014, Insee, ATC, juin 2015
- « Mémento du tourisme, édition 2014, Direction du tourisme (DGE) », <http://www.entreprises.gouv.fr/etudes-et-statistiques/memento-tourisme-edition-2014>

Analyse financière des entreprises d'hébergement et restauration en 2011

En Corse comme au niveau national, les établissements de restauration sont plus nombreux que ceux d'hébergement. Toutefois, la part des hébergements est plus élevée dans la région. Que ce soit en Corse ou sur le continent, la quasi-totalité des entreprises de ces secteurs sont mono régionales. En Corse, les entreprises de l'hébergement génèrent un chiffre d'affaires médian plus élevé qu'en France de province. Elles dégagent une rentabilité économique supérieure, à la faveur de meilleurs taux de valeur ajoutée et de marge. Dans la restauration hors restauration rapide, la rentabilité économique est proche de la moyenne nationale. Par ailleurs, comme l'ensemble des entreprises corses, les entreprises de l'hébergement et de la restauration investissent davantage que sur le continent et ont pour autant moins recours à l'endettement.

Yannig Pons, Insee

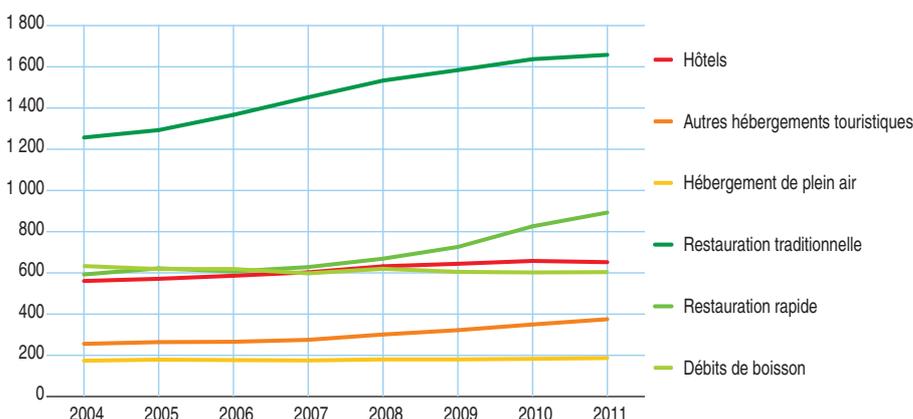
En 2011, la Corse compte 1 210 établissements d'hébergement et 3 160 de restauration (hors restauration collective, traiteurs et cafétérias). Ces unités emploient, en équivalents temps plein, près de 8 000 salariés. Comme sur le continent, les établissements de restauration sont plus nombreux que ceux d'hébergement. La part des unités d'hébergement est toutefois plus importante en Corse (28 %) qu'en France de province (22 %). Entre 2004 et 2011, le nombre d'établissements de restauration a progressé plus vite que ceux d'hébergement. Hormis les débits de boisson, tous les sous secteurs enregistrent une hausse de leurs établissements, en particulier la restauration traditionnelle passe de 1 260 à 1 660 établissements.

Les entreprises d'hébergement et restauration sont quasi-exclusivement mono régionales

Les données financières, issues des déclarations fiscales, ne sont disponibles qu'au niveau des entreprises et non au niveau de chacun de leurs établissements. Leur exploitation au niveau régional nécessite donc de se limiter aux seules entreprises implantées très majoritairement dans une seule région. Ainsi, dans cette étude, seules les entreprises, dites mono ou quasi-mono régionales (dont au moins 80 % des effectifs salariés travaillent dans une seule et même région) seront prises en compte. Cette limitation de champ conduit à exclure de l'analyse les grandes entreprises nationales ou internationales dont les nombreux établissements sont situés dans plusieurs régions. Elle a néanmoins un impact très limité sur le champ analysé. En effet, les entreprises de l'hébergement et de la restauration sont quasi-exclusivement mono régionales, en Corse comme sur le continent. La majorité de l'économie touristique est ainsi étudiée.

Le nombre d'établissements de la restauration progresse rapidement

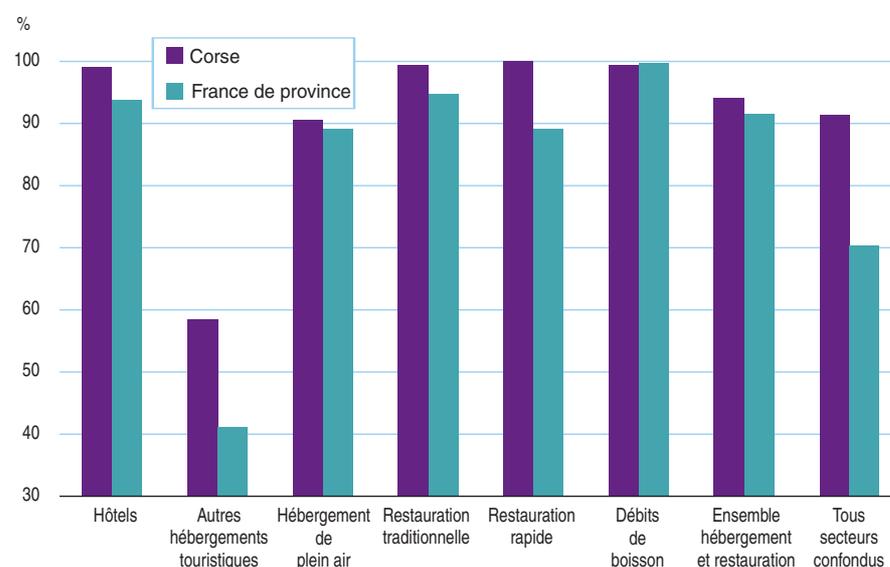
Evolution du nombre d'établissements d'hébergement-restauration par sous-secteur en Corse entre 2004 et 2011



Source : Insee, Clap.

La quasi-totalité des salariés travaillent dans des entreprises mono régionales

Part des salariés travaillant dans une entreprise régionale en 2011



Source : Insee, Clap.

Les entreprises d'hébergement sont plus présentes en Corse et dégagent un chiffre d'affaires supérieur à la France de province

Nombre d'entreprises, poids dans la valeur ajoutée et chiffre d'affaires médians des sous-secteurs de l'hébergement et de la restauration en 2011

	Nb d'entreprises			Répartition de la valeur ajoutée de l'hébergement/restauration par sous-secteur		Chiffre d'affaires médian (k€)	
	Corse	Corse (en %)	France de province (en %)	Corse (en %)	France de province (en %)	Corse	France de province
Hébergement	928	29	20	55	30	202	127
Dont Hôtels	524	16	12	37	24	253	227
Dont Autres Hébergements touristiques	260	8	6	8	2	82	20
Dont Hébergement de plein air	144	4	3	10	5	268	151
Restauration	2 322	71	80	45	70	84	110
Dont Restauration traditionnelle	1234	38	43	29	45	121	145
Dont Restauration rapide	602	19	20	8	15	46	65
Dont Débits de boisson	486	15	17	7	10	56	94
Ensemble	3 250	100	100	100	100	111	112

Source : Insee, Clap, Fare.

En Corse, les entreprises mono ou quasi mono régionales concentrent 94 % des salariés de l'hébergement-restauration, une part encore plus élevée que pour l'ensemble des secteurs (92 %). Au niveau national, ce type d'entreprise regroupe 92 % des effectifs de l'hébergement-restauration contre 70 % tous secteurs confondus. Pour le seul sous secteur des autres hébergements touristiques (résidences de tourisme, villages de vacances...), cette part est en revanche beaucoup plus faible : environ la moitié des salariés en Corse, moins dans le reste du pays. Il comprend en effet un nombre important de grandes entreprises implantées dans plusieurs régions.

Les établissements d'hébergement pèsent plus qu'au niveau national

En Corse, l'hébergement représente 55 % de la valeur ajoutée dégagée par le secteur de

l'hébergement-restauration contre seulement 30 % en France de province. Cette surreprésentation s'observe pour tous les sous-secteurs (hôtels, campings et autres hébergements touristiques).

Les entreprises régionales de l'hébergement ont également un effectif salarié moyen et un chiffre d'affaires médian supérieurs à ceux de leurs homologues de France de province.

L'effectif moyen y est plus élevé (3,4 salariés contre 3,0) du fait d'une part d'entreprises employeuses plus importante. En effet, 67 % des entreprises sont employeuses contre 53 % en France de province. Celles employant un ou deux salariés sont également plus fréquentes dans la région (37 % contre 26 %). En revanche, au-delà de deux salariés la répartition est proche.

Le chiffre d'affaires médian, qui s'élève à 202 000 euros en 2011, est plus important

que sur le continent que ce soit dans l'hôtellerie, l'hébergement de plein air ou les autres hébergements touristiques. La différence est particulièrement marquée dans l'hébergement de plein air et les autres hébergements.

A l'opposé du secteur de l'hébergement, les entreprises corses de la restauration ont un effectif moyen et un chiffre d'affaires médian inférieurs à celles du continent. Elles sont aussi souvent employeuses mais les grandes structures nécessitant de nombreux salariés y sont plus rares. Elles dégagent un chiffre d'affaires médian de 84 000 euros (contre 109 000 euros).

Les entreprises d'hébergement dégagent de meilleurs taux de valeur ajoutée et de marge que sur le continent

Le chiffre d'affaires constitue les recettes d'une entreprise. Une fois payés les différents achats de biens et services consommés au cours de la production, reste la valeur ajoutée créée par l'entreprise. Elle mesure la richesse générée par l'activité.

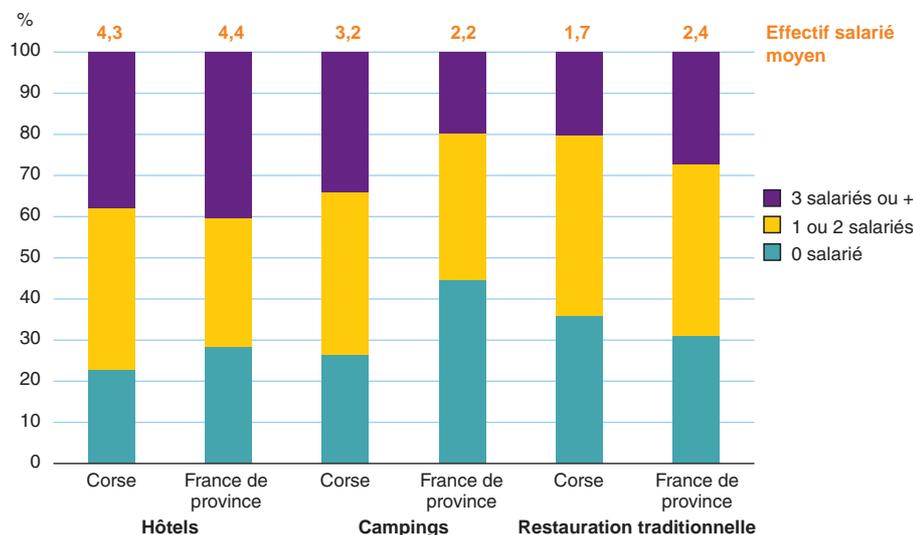
Quel que soit le type d'hébergement, le taux de valeur ajoutée, qui rapporte la valeur ajoutée au chiffre d'affaires, est plus élevé en Corse qu'en France de province. Dans l'hôtellerie insulaire, la valeur ajoutée représente 51 % du chiffre d'affaires contre 30 % pour l'ensemble de l'économie marchande régionale. Ce taux atteint même 54 % pour l'hébergement de plein air.

La valeur ajoutée permet de rémunérer le facteur travail, au travers des salaires et des charges sociales et le facteur capital grâce à l'excédent brut d'exploitation.

En Corse, dans l'hébergement, la part des frais de personnel dans la valeur ajoutée est moins élevée qu'en province. Pourtant les charges de personnel par entreprise y sont supérieures de 18 %, du fait d'un effectif salarié moyen supérieur de 12 % et de frais de personnel par salarié supérieurs de 6 %.

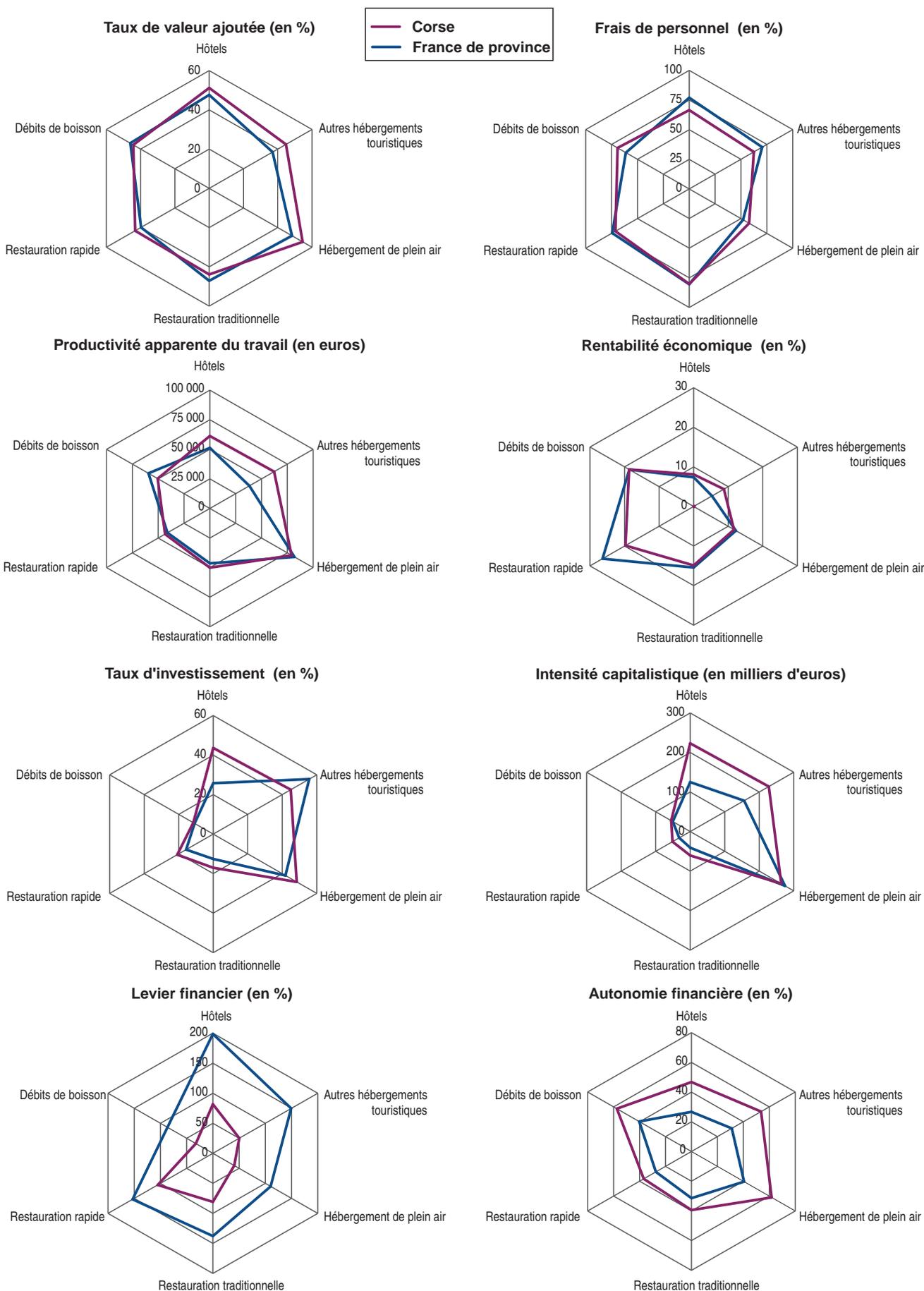
Les hôtels corses plus souvent employeurs qu'au niveau national

Répartition par taille des entreprises des hôtels, campings et restaurants traditionnels en 2011



Source : Insee, Clap, Fare.

Indicateurs financiers des sous-secteurs de l'hébergement et de la restauration en 2011



Source : Insee, Clap, Fare.

Ceci est lié à une valeur ajoutée par salarié nettement plus élevée que sur le continent (64 k€ contre 53 k€, soit 21 % de plus). L'écart de valeur ajoutée par salarié entre la Corse et la France de province est ainsi plus important que l'écart de frais de personnel par salarié.

La plus faible part des frais de personnel dans la valeur ajoutée permet donc à l'hébergement de dégager un taux de marge supérieur à celui du continent.

Dans l'hébergement, meilleur taux de rentabilité en Corse

Ce meilleur taux de marge favorise donc la rentabilité économique de ces entreprises. En effet, la rentabilité économique mesure la capacité à dégager un bénéfice par rapport au capital d'exploitation nécessaire à l'activité. L'hébergement nécessitant d'importantes immobilisations, son niveau de rentabilité est généralement faible par rapport à d'autres secteurs. En Corse, elle est deux fois inférieure à celle de l'ensemble de l'économie marchande régionale (8,8 % contre 16,5 %).

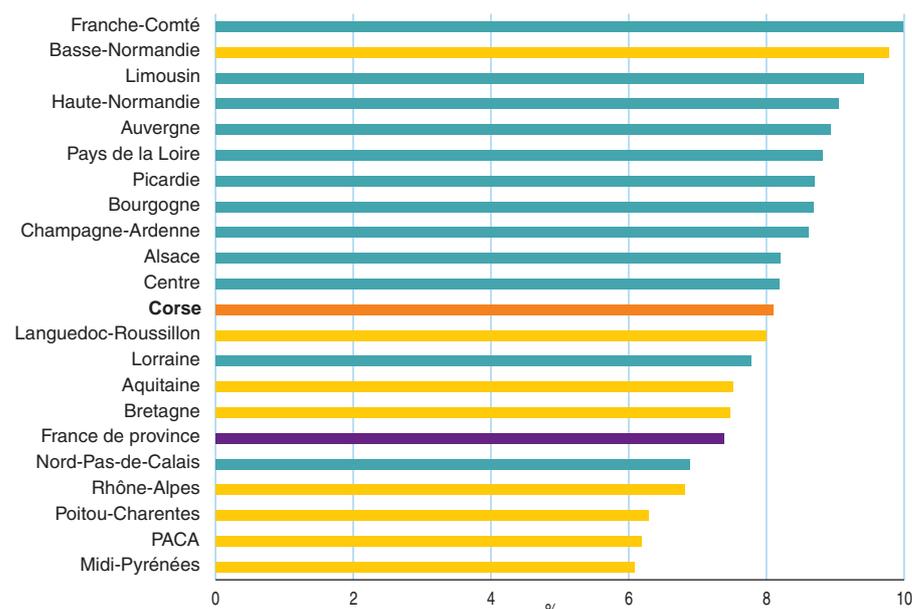
Toutefois, dans la région, les entreprises d'hébergement présentent une meilleure rentabilité économique que sur le continent : 8,8 % contre 8,0 %. Cette performance est d'autant plus remarquable que, pour un même type d'activité, les entreprises corses ont un capital d'exploitation supérieur (de près de 60 % par entreprise en moyenne). Les immobilisations plus importantes en Corse sont à l'origine de ce capital d'exploitation élevé ; le besoin en fonds de roulement étant quant à lui légèrement plus faible que sur le continent.

Les hôtels et les autres hébergements touristiques ont ainsi une rentabilité supérieure à la moyenne de France de province (8,1 % et 8,7 % contre 7,4 % et 5,3 %). En revanche, les campings ont une rentabilité économique moindre (11,7 % contre 12,2 %).

Cette meilleure rentabilité des hôtels en Corse ne s'explique pas par son caractère touristique. En effet, les hôtels des régions les plus touristiques (part de la consommation touristique dans le PIB supérieure à la moyenne de France de province) ont généralement une rentabilité économique moindre. Dans ces régions, les montants des immobilisations sont plus importants du fait de prix de l'immobilier et du foncier plus élevés qui pénalisent la rentabilité économique. Par ailleurs, la concentration des recettes sur quelques mois explique également que l'excédent brut d'exploitation reste faible par rapport au capital d'exploitation. Ainsi, en ce qui concerne la rentabilité des hôtels, par rapport à l'ensemble des régions, la Corse se place en milieu de classement alors qu'elle se classe en seconde position des régions les plus touristiques. Cette performance s'explique

La rentabilité économique des hôtels corses meilleure que dans les autres régions touristiques

Taux de rentabilité économique des hôtels par région



Lecture : en jaune et orange, les régions où le poids du tourisme dans le PIB est supérieur à la moyenne France de province, en bleu celles où le poids est inférieur.

Source : Insee, Clap, Fare.

par les marges réalisées par les hôtels corses : le taux de marge y est le plus élevé parmi l'ensemble des régions.

Dans la restauration traditionnelle, une rentabilité proche de la moyenne nationale

Comme dans l'hébergement, la valeur ajoutée représente, dans la restauration, une plus grande part du chiffre d'affaires que dans l'ensemble de l'économie marchande. Cette part est similaire dans les trois sous-secteurs (44 %). Néanmoins, hormis pour la restauration rapide, le taux de valeur ajoutée est inférieur à celui des entreprises de restauration du continent. L'écart est particulièrement marqué dans la restauration traditionnelle (43,9 % contre 47,1 %). La part que représentent les frais de personnel dans la valeur ajoutée est similaire à celle la moyenne nationale (77%), à l'exception des débits de boisson où elle est supérieure.

La valeur ajoutée par salarié est plus élevée en Corse que sur le continent. Au niveau des sous secteurs, elle est supérieure dans la restauration traditionnelle (50,0 k€ contre 46,4 k€) et la restauration rapide (43,3 k€ contre 41,1 k€). En revanche, elle est moindre dans les débits de boisson (50,6 k€ contre 59,5 k€).

En Corse comme en France de province, la rentabilité économique du secteur de la restauration, c'est à dire le ratio excédent brut d'exploitation / capital d'exploitation, est supérieure à celle de l'hébergement. Les entreprises de restauration traditionnelle et

les débits de boisson ont une rentabilité proche de celle du niveau national. En revanche, celles de restauration rapide sont nettement moins rentables (19,7 % contre 26,4 %). Ces entreprises sont relativement différentes de celles du continent où les chaînes ont un poids plus important.

Des entreprises qui investissent beaucoup...

L'investissement est un processus qui engage durablement l'entreprise. Dans un premier temps, il grève fréquemment ses comptes financiers mais il lui permet d'assurer sa croissance à long terme.

Comme l'ensemble des entreprises corses, les entreprises de l'hébergement et restauration utilisent, pour investir, une part plus grande de leur valeur ajoutée que sur le continent. Ainsi, dans l'hôtellerie, les taux d'investissement en Corse et en France de province s'établissent respectivement à 43,6 % et 25,8 %. Ces investissements plus élevés sont favorisés par les crédits d'impôt accordés en Corse, notamment dans le cadre de rénovation hôtelière. Ces crédits d'impôts jouent favorablement sur le résultat net et par conséquent sur la capacité d'autofinancement (résultat net + dotations aux amortissements et provisions) des hôtels corses. Leur capacité d'autofinancement est ainsi plus élevée que sur le continent.

En revanche, les taux d'investissement sont proches de ceux de France de province dans l'hébergement de plein air et inférieurs pour les autres hébergements touristiques.

En Corse, comme ailleurs, les entreprises de restauration ont des taux d'investissement plus faibles que dans l'hébergement (16,8 % contre 44,7 %). Ils sont néanmoins supérieurs à ceux de France de province.

Compte tenu de ces investissements importants, l'intensité capitalistique (immobilisations / effectifs ETP) est généralement plus élevée en Corse que sur le continent. Toutefois, alors que l'écart demeure faible dans les autres secteurs, la différence est fortement marquée dans l'hôtellerie (+ 82 %) et les autres hébergements (+ 69 %). L'hébergement de plein air fait exception avec une intensité capitalistique plus faible que sur le

continent, l'effectif salarié y étant nettement supérieur. Dans la restauration, la situation est plus proche de celle du niveau national, ses sous secteurs conservant une intensité capitalistique nettement plus faible que dans l'hébergement.

... et peu endettées

Malgré leurs investissements importants, les entreprises corses, quel que soit le secteur, ont moins recours à l'endettement qu'au niveau France de province. Elles utilisent peu l'effet de levier financier (emprunts / capitaux propres). Lorsque la rentabilité économique est supérieure au taux d'intérêt,

ce recours à l'emprunt permet d'accroître la rentabilité financière de l'entreprise d'où un effet de levier. L'écart avec le niveau national est encore plus marqué pour les entreprises d'hébergement et de restauration.

Parallèlement, l'autonomie financière (capitaux propres / total du bilan) est plus élevée en Corse que sur le continent. La plus grande part que représente le capital et les réserves dans l'ensemble du passif témoigne d'une bonne santé financière des entreprises corses. ■

Sources

Clap (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) : système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand. Le référentiel d'entreprises et d'établissements est constitué à partir du Répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation :

- des DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales) ;
- des bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'URSSAF (Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et des allocations familiales) ;
- des données de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) en complément des données des Urssaf pour les secteurs d'activité en lien avec l'agriculture ;
- du système d'information sur les agents de l'État.

Fare (Fichier approché des résultats d'Esane) : le dispositif Esane combine des données administratives (obtenues à partir des déclarations annuelles de bénéficiaires que font les entreprises à l'administration fiscale et à partir des données annuelles de données sociales qui fournissent des informations sur les salariés) et des données obtenues à partir d'un échantillon d'entreprises enquêtées par un questionnaire spécifique pour produire des statistiques structurelles d'entreprises (enquête sectorielle annuelle/ESA).

Champ

L'étude porte sur les unités légales de l'hébergement et de la restauration (hors cafétérias, restauration collective et service de traiteur). Les données financières portent sur les seules entreprises mono ou quasi-mono régionales (au moins 80 % des effectifs localisés dans une même région). Ces entreprises occupent plus de 90 % des salariés de ces secteurs en Corse comme en France de province. Sur le champ retenu, la source Fare couvre, en Corse comme sur le continent, 85 % des établissements et 96 % des salariés présents dans Clap.

Dans cette étude, le terme « entreprises » fait référence au concept d'unités légales.

Définitions

Effectif salarié : effectif salarié hors intérimaires en équivalents temps plein annuels.

Chiffre d'affaires : Le chiffre d'affaires représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par l'entreprise avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes.

Valeur ajoutée : Solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Capital d'exploitation (immobilisations corporelles + immobilisations incorporelles + besoin en fonds de roulement) :

Ensemble des moyens engagés par l'entreprise dans les cycles d'exploitation et d'investissement, autrement dit ce dont l'entreprise a besoin pour fonctionner.

Les immobilisations corporelles regroupent les terrains, les constructions, les installations techniques, le matériel et outillage industriels, les immobilisations en cours et les avances et acomptes versés pour leur acquisition.

Les immobilisations incorporelles (hors fonds commercial) regroupent les frais d'établissements, de recherche, de développement, de concessions, de brevets et les avances et acomptes versés pour leur acquisition.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : résultat qui reste à l'entreprise une fois payées les charges de fonctionnement.

Capacité d'autofinancement : Somme du bénéfice net et des « charges non décaissées » (dotations aux amortissements et aux provisions). Il s'agit de ce qui reste à l'entreprise pour investir, rembourser un emprunt, épargner ou verser des dividendes aux actionnaires.

Emprunts et dettes : Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus d'un an contractés pendant l'exercice.

Ratios d'activité :

Productivité apparente du travail (Valeur ajoutée hors taxes / effectif salarié ETP) : ce ratio est calculé sur les seules entreprises employeuses. Il mesure quelle quantité de richesse est produite par unité de travail. On parle de productivité apparente pour rappeler qu'elle dépend aussi de

Définitions

l'utilisation du capital et de la façon dont les facteurs de production (capital, travail) sont combinés.

Intensité capitalistique (Immobilisations corporelles / effectif salarié ETP) : c'est un indicateur du volume de capital nécessaire à la production. Les industries à forte intensité capitalistique sont appelées industries lourdes.

Taux de valeur ajoutée (Valeur ajoutée hors taxes / chiffre d'affaires) : mesure la capacité à créer de la valeur par euro de chiffre d'affaires.

Taux d'investissement (Investissement / valeur ajoutée hors taxes) : permet de mesurer la part de la richesse produite consacrée à l'investissement

Ratios sur le partage de la valeur ajoutée :

L'analyse du partage de la valeur ajoutée a pour but de déterminer ce qui revient au travail et au capital.

La part des frais de personnel (Charges de personnel / valeur ajoutée au coût des facteurs) mesure la part de la richesse qui est utilisée pour rémunérer les salariés (y compris les cotisations sociales à la charge de l'employeur).

Le taux de marge est le rapport entre l'excédent brut d'exploitation (EBE) et la valeur ajoutée. Il s'agit de la part de la richesse dégagée qui revient à l'entreprise.

Ratios de rentabilité :

L'analyse de la rentabilité cherche à savoir comment sont rentabilisés les capitaux investis dans l'entreprise.

Taux de rentabilité économique (Excédent brut d'exploitation / capital d'exploitation) : mesure la capacité de l'entreprise à rentabiliser les fonds apportés par les associés et les prêteurs au travers du processus d'exploitation. Le taux de rentabilité économique indique à la fois le dynamisme commercial et la qualité de

l'organisation de l'entreprise mais ne prend pas en compte sa situation financière. Il ne mesure donc pas la capacité à dégager un bénéfice net.

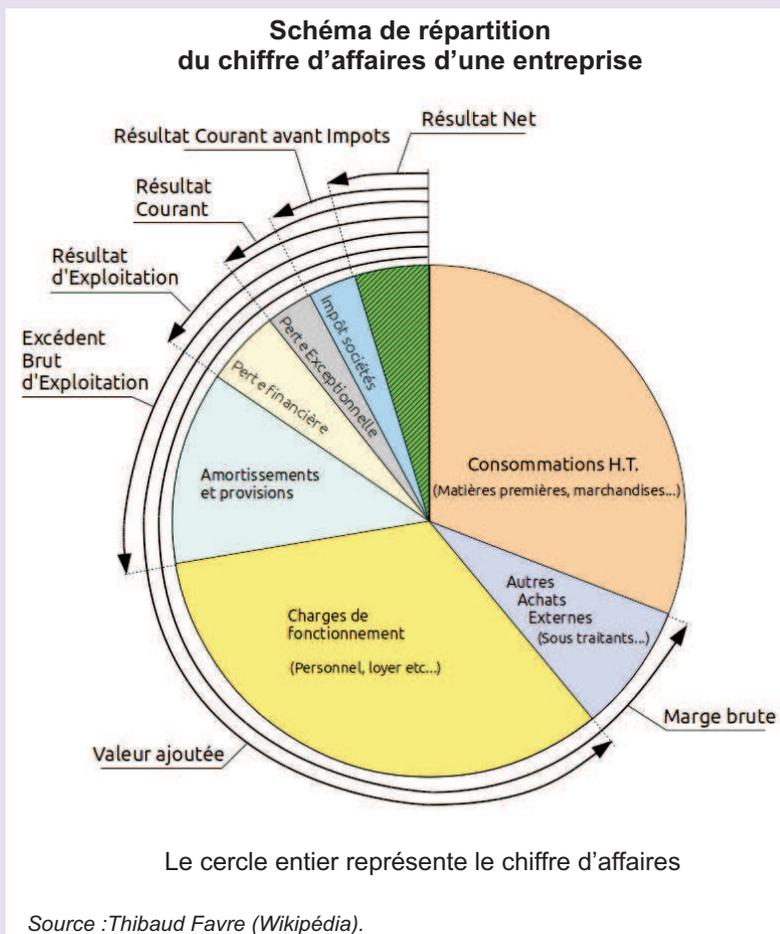
Ratios de structure financière :

Contribuent à déceler les forces et faiblesses des entreprises sur leur autonomie et leur indépendance

financière, leurs performances et leur solvabilité.

Levier financier : Emprunts et dettes / capitaux propres.

Autonomie financière (Capitaux propres / total du bilan net) : indique la part des financements propres. Un ratio trop faible fragilise l'entreprise.



Coordination	Direction régionale de l'Insee Corse
Partenariat	Agence du tourisme de la Corse (ATC)
Directeur de la publication	Alain Tempier
Chef du Service Etudes et Diffusion	Magali Bonnefont
Rédactrice en chef	Angela Tirroloni
Rédacteurs	Magali Bonnefont, Insee Alain Tempier, Insee Stéphanie Balzer, Insee Marc Simoni, ATC Yannig Pons, Insee
Participation	Direction régionale de la Banque de France Observatoire régional des transports de la Corse
Maquette, mise en ligne	Valérie Ferré Claudine Lavergne Rolande Valery
Imprimeur	Imprimerie Olivesi, Ajaccio
Contact presse	04 95 23 54 63 Courriel : Communication-corse@insee.fr
	© Insee 2015 Retrouvez-nous sur www.insee.fr

Insee Dossier

Corse

Le poids du tourisme dans l'économie corse

Avec environ 35 millions de nuitées annuelles, la fréquentation touristique de la Corse représente 2 % de la fréquentation métropolitaine, soit quatre fois sa part en termes de population résidente. En 2011, les touristes ont dépensé 2,5 milliards d'euros sur l'île, soit 31 % du PIB régional, part la plus importante des régions françaises. Le transport aérien et maritime pèse beaucoup dans ces dépenses mais même hors transport, le poids du tourisme demeure plus élevé qu'ailleurs. C'est ensuite l'hébergement qui pèse le plus sur le budget des touristes. Avec un emploi sur dix lié au tourisme en moyenne annuelle, la Corse est aussi la première région pour l'importance du tourisme dans l'emploi. Très saisonnier, l'emploi touristique régional est multiplié par 3,6 entre le mois de janvier et le mois d'août où il atteint son maximum. Il reste fortement concentré dans l'hébergement marchand et la restauration. Par ailleurs, l'offre corse d'hébergement marchand se modernise : les hôtels et les campings augmentent leur capacité d'accueil et montent en gamme. Enfin, les structures d'hébergement marchand dégagent une rentabilité supérieure à leurs homologues de France de province et celles de restauration hors restauration rapide ont une rentabilité proche. Ainsi, quelle que soit l'approche retenue, l'économie corse apparaît comme bien plus fortement orientée vers le tourisme que les autres régions françaises.

Dossier n°2
Octobre 2015

Insee Corse

Résidence du Cardo,
rue des Magnolias
CS 70 907
20700 Ajaccio cedex 9

Directeur de la publication :
Alain Tempier

Rédactrice en chef :
Angela Tirroloni

ISSN : 2429-8743
Dépot légal : octobre 2015
© Insee 2015

